



fondation cogest'ems
santé & social

ALT.969

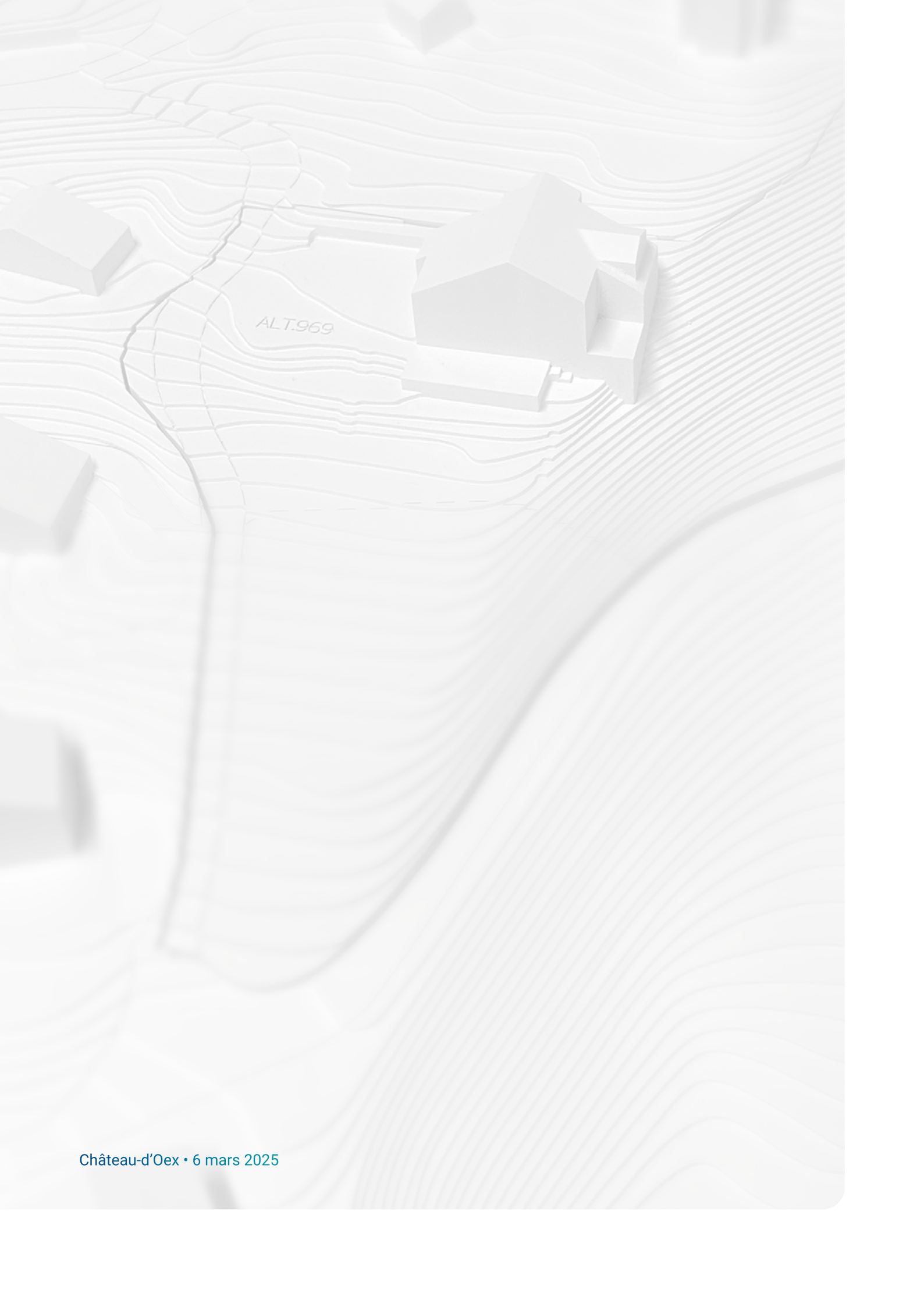
EPSM Chanella, Fondation Cogest'ems

Réalisation d'un nouvel établissement psycho-social médicalisé à Rossinière

Concours d'architecture à un degré
en procédure ouverte selon SIA 142

RAPPORT DU JURY





SOMMAIRE

1	PROCESSUS	5
1.1	Introduction	5
1.2	Maître de l'ouvrage	5
1.3	Organisateur du concours	5
1.4	Genre de concours et type de procédure	5
1.5	Conditions de participation	5
1.6	Composition du jury	6
1.7	Calendrier du concours	6
2	CAHIER DES CHARGES	7
2.1	Introduction	7
2.2	Objectifs généraux, objet du concours et concept d'hébergement	7
2.2.1	Objectifs généraux	7
2.2.2	Objet du concours	7
2.2.3	Concept d'hébergement	7
2.3	Périmètre du concours	10
2.4	Données urbanistiques et dispositions légales applicables	10
2.5	Site et paysage	11
2.6	Développement durable et concept « Minergie »	11
2.7	Critères éliminatoires	12
2.8	Critères d'appréciation	12
3	JUGEMENT	13
3.1	Préambule	13
3.2	Composition du Jury	13
3.3	Examen préalable	14
3.4	Premier tour de jugement – Premier tour d'élimination	15
3.5	Deuxième tour de jugement – Deuxième tour d'élimination	15
3.6	Troisième tour de jugement – Troisième tour d'élimination	15
3.7	Tour de repêchage	15
3.8	Analyse technique approfondie et analyse économique	15
3.9	Critiques détaillées des projets promus	16
3.10	Classement des projets et attribution des prix	16
3.11	Recommandations du jury	16
3.12	Remerciements	16
4	APPROBATION DU RAPPORT	17
4.1	Signatures	17
5	LISTE DES PARTICIPANTS	18
5.1	Identification des auteurs des projets primés	18
5.2	Identification des auteurs des projets non primés	19
6	PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS	22
7	PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS	52



1

PROCESSUS

1.1 INTRODUCTION

La Fondation Cogest'ems organise, avec le soutien de l'État de Vaud, un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte ayant pour objet la création d'un nouvel établissement psycho-social médicalisé (EPSM) de 25 lits sur la parcelle n° 186 au chemin de Chanella 14 à Rossinière.

1.2 MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage, organisateur de la mise en concurrence et adjudicateur est la Fondation Cogest'ems à Château-d'Oex.

1.3 ORGANISATEUR DU CONCOURS

L'organisation technique du concours est assurée par jordan architectes SA à Vevey.

1.4 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par le règlement SIA 142, édition 2009.

La langue officielle de la procédure du concours et de la suite de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Les coûts sont exprimés en francs suisses. Cette condition est notamment applicable aux questions posées par le concurrent et aux textes figurant sur les documents. Il en va de même pour la suite de l'exécution des opérations.

1.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics du 15.04.1994, pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- être porteur du diplôme des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich (EPF), de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG et EAUG), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, des Hautes écoles spécialisées (HES /ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence,
- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, d'architecture et de l'environnement (REG) au niveau A ou B, ou à un registre étranger équivalent.

2

CAHIER DES CHARGES

2.1 INTRODUCTION

Le maître de l'ouvrage offrira une infrastructure d'hébergement répondant aux besoins d'hébergement des personnes vieillissantes atteintes dans leur santé mentale par le biais d'un projet institutionnel (PI) expressément conçu, coconstruit et validé par les services de l'Etat de Vaud. La reconstruction de l'établissement psycho-social médicalisée (EPSM) Chanella est au cœur de ce PI.

L'EPSM Chanella est devenu au fil des années un établissement avec pour mission l'hébergement et l'accompagnement en maintien des acquis de personnes adultes souffrant de troubles psychiques importants. Le bâtiment existant ne correspond plus aux directives architecturales actuelles, ni aux besoins du projet institutionnel. Pour y remédier, des travaux de rénovation étaient initialement prévus. Cependant, la mise en conformité aux normes AEAI et des structures porteuses représentait, dans ce projet, un défi majeur, techniquement et économiquement disproportionné par rapport aux avantages de la rénovation. Ces aspects ont contraint la Fondation à repenser le projet dans son ensemble et à opter pour une démolition - reconstruction totale du bâtiment existant. Le maître de l'ouvrage laisse cependant, à l'appréciation des candidats, la possibilité d'étudier les principes du réemploi de certains matériaux et/ou de la transformation partielle ou complète du bâtiment existant.

2.2 OBJECTIFS GÉNÉRAUX, OBJET DU CONCOURS ET CONCEPT D'HÉBERGEMENT

2.2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'EPSM Chanella s'adresse essentiellement à des personnes âgées dès 55 ans (non restrictif), souffrant de pathologies psychiatriques et qui nécessitent une mission de maintien adaptée à leur âge. L'objectif est le maintien des acquis, la mobilisation des ressources, le soutien dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement dans un projet de vie personnalisé. Cette mission nécessite un suivi individualisé et adapté en fonction des ressources et des difficultés de chaque bénéficiaire.

2.2.2 OBJET DU CONCOURS

La Fondation Cogest'ems entend développer pour ce projet une capacité totale d'hébergement de 25 lits en chambres individuelles avec une mission de maintien pour personnes vieillissantes.

2.2.3 CONCEPT D'HÉBERGEMENT

PRÉAMBULE

L'architecture, la configuration et le positionnement des locaux, mais aussi la circulation interne, les équipements nécessaires à l'exploitation, les matériaux choisis et les couleurs, sont autant d'éléments qui influenceront de façon significative la vie à l'intérieur de l'EPSM Chanella.

Son architecture sera composée de trois parties distinctes: une partie centrale, regroupant les espaces communs, et deux unités de vie, dont une avec 9 ou 10 lits et l'autre avec 15 ou 16 lits pour un total de 25 lits.

L'unité de 9-10 lits assurera l'accueil de situations plus complexes nécessitant un accompagnement plus soutenu. Les chambres devront toutefois présenter des caractéristiques similaires pour éviter toute inégalité de traitement.

La partie centrale sera le «cœur» de l'EPSM, les espaces seront disposés de telle manière qu'ils desserviront facilement les deux unités de vie. Ces espaces professionnels et lieux communs devront être confortables, accueillants, faciles d'accès et lumineux. Cette partie du bâtiment fera également office d'entrée visiteurs.

ESPACES COLLECTIFS, AU CENTRE

Le séjour, la salle à manger et la cuisine seront reliés en espaces ouverts conviviaux, permettant un contrôle discret. Une terrasse dans le prolongement viendra compléter cet aménagement, avec possibilité de prendre les repas à l'extérieur pendant la belle saison.

Hall d'entrée

Le hall d'entrée sera un espace d'accueil et de contrôle, il sera spacieux, chaleureux, avec la possibilité pour les bénéficiaires de s'y installer. Le hall d'entrée fera partie intégrante du lieu de vie. Il sera à proximité du bureau de l'équipe pluridisciplinaire qui peut ainsi avoir un regard sur les personnes qui entreront dans l'EPSM et accueillir les visiteurs. L'entrée sera abritée.

La cuisine

La cuisine sera semi-professionnelle, visible et accessible aux bénéficiaires la journée uniquement. Elle permet la régénération des repas en liaison froide. Elle devra être inaccessible la nuit, ou pouvoir être physiquement séparée de la salle à manger si besoin. Une collaboration par les bénéficiaires pour la préparation des repas principaux (peler, couper, etc...) devra être possible.

La salle à manger

La salle à manger sera un espace commun conçu pour accueillir l'ensemble des bénéficiaires aux heures des repas. Cet espace sera à proximité de la cuisine et donne accès à une terrasse, orientée plein Sud.

Sa surface peut être diminuée de 10% à 15% au profit des salles à manger d'unités, qui, pour les personnes vieillissantes avec problématiques en santé mentale, sont à privilégier.

La salle d'animation

La salle d'animation sera un espace polyvalent et spacieux dédié aux ateliers thérapeutiques sur des thématiques variées, aux activités psycho-éducatives, aux groupes de paroles, mais aussi aux diverses formations internes pour les collaborateurs. Cet espace sera équipé d'un vidéoprojecteur pour les bénéficiaires qui souhaiteraient visualiser des films.

Espace bien-être

Rattaché à la partie centrale mais en retrait du «cœur» collectif, l'espace bien-être sera mis à disposition de l'ensemble des résidents, son équipement permettra d'effectuer des soins d'hygiène élémentaires, d'offrir un moment de confort et de relaxation mais aussi des soins sensoriels aux résidents. Il disposera d'un WC PMR (personnes à mobilité réduite).

Un ascenseur desservira l'ensemble des maisonnettes aux normes cab.1.10/2.10. Le nombre de cages d'escaliers et leurs dimensions seront déterminés en fonction du projet et des règlements en vigueur.

ESPACES SEMI-PRIVATIFS DANS LES UNITÉS DE VIE

La cuisine - Salle à manger d'unité

Composée de la salle à manger d'unité et d'une cuisine de type domestique, elle sera un espace dédié à la prise des petits déjeuners, des collations ainsi que pour la prise des repas en cas de perte d'autonomie ou besoin de s'exclure du groupe. Elle donnera un accès direct sur un balcon extérieur. Ces cuisines pourront être utilisées pour y faire des ateliers cuisine avec les bénéficiaires.

Le salon d'unité

Le salon sera à proximité de la cuisine - salle à manger, il sera un lieu spacieux qui permettra d'accueillir plusieurs bénéficiaires à la fois pour passer du temps devant la télévision ou partager un moment convivial.

La surface des salles à manger d'unités peut être augmentée en réduisant la dimension de la salle à manger commune de 10% à 15%.

Espace fumeur

Son positionnement et sa disposition doivent permettre la socialisation de l'ensemble des bénéficiaires du site. Il bénéficiera d'un prolongement extérieur abrité et sera placé au rez-de-chaussée en lien avec les espaces collectifs. Il est envisageable, si le projet l'exige, de le diviser en deux espaces disposés dans les unités de vie.

ESPACES PRIVATIFS

DANS LES UNITÉS DE VIE

Les chambres individuelles

Les unités de vie comprendront les chambres avec salles de bain privatives. La chambre est le lieu de vie privilégié du bénéficiaire, c'est son «chez soi». Dans la mesure du possible, un éclairage naturel de la pièce d'eau est à privilégier. Les chambres répondront aux exigences DAEMS en termes de spatialité et d'équipement, permettront deux dispositions du lit et disposeront d'une largeur minimale de 3.20 m.

ESPACES PROFESSIONNELS

- AU CENTRE

Bureau pluridisciplinaire

Le bureau pluridisciplinaire sera dédié à l'ensemble des collaborateurs des soins et de l'accompagnement. Il comprendra au moins six postes de travail. Cet espace devra être disposé de manière que les collaborateurs puissent réceptionner des visiteurs, il devra donc être visible et facile d'accès. Idéalement, depuis cet espace, la salle à manger devra également être visuellement accessible.

Bureau de l'infirmier chef de l'unité de soins (icus)

Le bureau de l'ICUS se situera au rez-de-chaussée, près du noyau central, loin des chambres. Ce bureau sera adapté pour s'entretenir aussi bien avec un bénéficiaire qu'un collaborateur.

Salle de colloque

La salle de colloque sera à proximité du bureau de l'ICUS, cette salle pourra accueillir jusqu'à 10 personnes à la fois.

Salle de prise couplée avec le local pharmacie

La salle de prise, utilisée aussi pour des soins et accessible par tous, et la pharmacie (en enfilade), accessible uniquement aux professionnels depuis la salle de prise, seront proches du bureau pluridisciplinaire. La pharmacie sera un lieu calme pour la préparation des médicaments. L'importance de l'avoir au rez-de-chaussée est aussi liée à la possibilité de l'utiliser comme lieu d'attente d'une éventuelle ambulance. Le local pharmacie sera un lieu isolé pour éviter qu'il puisse être accessible facilement par les bénéficiaires.

Salle de pause du personnel

La salle de pause du personnel sera accueillante et isolée des lieux de vie pour que les collaborateurs puissent être au calme. Elle est disposée d'une cuisinette agencée et offrira un accès direct sur une terrasse.

- DANS LES UNITÉS DE VIE

Salle d'entretien thérapeutique

Les deux salles d'entretiens thérapeutiques seront disponibles dans chaque unité de vie pour recevoir les différents prestataires externes. Elles seront spacieuses, lumineuses, conviviales et pourront accueillir 5 à 6 personnes.

- DANS LES SOUS-SOLS

Buanderie

La buanderie sera dédiée aux collaborateurs de l'intendance uniquement. Le linge plat sera sous-traité et les vêtements privés des bénéficiaires seront traités par la buanderie centrale de la Fondation. Ainsi, cette buanderie sera utilisée uniquement pour des urgences et des dépannages occasionnels.

Un dépôt nettoyage

Le dépôt nettoyage permettra de stocker des produits de nettoyage et des appareils d'intendance.

Local de l'intendance technique

Ce bureau sera dédié aux collaborateurs de l'intendance et de la technique, avec éclairage naturel.

Local poubelle et linge sale

Le local poubelle et linge sale devra être facilement accessible depuis l'extérieur, via un accès abrité.

Économat sec

L'économat sec sera dédié au stockage de l'alimentation. Privilégier un parcours facilité vers la cuisine.

Chambre froide

La chambre froide sera dédiée au stockage de certains aliments et aux repas livrés en liaison froide. Privilégier un parcours facilité vers la cuisine.

Vestiaires

Vestiaires hommes/femmes séparés, ces locaux devront être accessibles par l'entrée du personnel uniquement. De préférence, l'entrée du personnel sera abritée.

Local jardin

Le local jardin permettra le dépôt des outils et des machines de jardin.

Un local dépôt epsm et bénéficiaires

Un local dépôt sera mis à disposition pour les effets personnels des bénéficiaires et pour le stock du matériel divers de la Fondation (2m³ par bénéficiaire).

Tous ces locaux doivent être accessibles facilement et dépourvus de seuils, pour le transport de palettes de marchandises et le passage de gros volumes.

ESPACES ET ACCÈS EXTÉRIEURS

Les terrasses qui se trouveront sur chacune des unités devant les cuisines d'unités seront des lieux dédiés aux bénéficiaires. La terrasse située dans le prolongement de la salle à manger permettra de servir les repas à l'extérieur, c'est aussi un lieu où les visiteurs pourront partager le repas ou un moment avec les bénéficiaires. La terrasse devant la salle de pause du personnel sera dédiée uniquement aux collaborateurs.

Les espaces jardins devront inciter à la détente, procurer des espaces ombragés très appréciés pendant la belle saison et contribuer à inscrire les bénéficiaires dans une temporalité en lien avec les saisons (potager pour ateliers jardinage, arbres fruitiers à hautes tiges, utilisation de la récolte du jardin dans les ateliers cuisine).

L'entrée du personnel se fera par un accès direct aux vestiaires situés dans les sous-sols du bâtiment. Un accès dédié aux véhicules de livraison sera intégré à cette zone tout en préservant la sécurité des collaborateurs.

Les espaces extérieurs comprendront aussi les places de parking à proximité. Il n'est pas souhaité que des places de parking soient placées en souterrain.

CONCEPT ET MESURES EN LIEN AVEC LA MOBILITÉ RÉDUITE

Les barrières architecturales doivent être inexistantes, tant pour les bénéficiaires, les professionnels des différents secteurs, que pour les visiteurs.

L'EPSM Chanella pourra accueillir des bénéficiaires à mobilité réduite.

Les équipements seront adaptés en conséquence : agencement des salles de bains-douches (type DAEMS) et WC, mains courantes, revêtements de sol adéquats, système d'orientation avec une signalétique et des pictogrammes appropriés. L'objectif étant que la circulation des personnes soit facilitée.

2.3 PÉRIMÈTRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours correspond à la parcelle n° 186 de la Commune de Rossinière, la superficie de la parcelle est de 3'334m². Elle est divisée en deux zones réglementaires selon le Plan d'Affectation Communal (PACom), 2'327m² en zone affectée à des besoins publics et 1'007m² en zone de verdure.

2.4 DONNÉES URBANISTIQUES ET DISPOSITIONS LÉGALES APPLICABLES

Le plan partiel d'affectation communal (PACom) et son règlement (RPACom) font foi.

Le potentiel constructible est défini uniquement pour la zone affectée à des besoins publics avec une surface de terrain déterminante STd de 2'327m².

À noter que les indices IUS et IOS sont tous deux déjà grevés de 2m² par l'empiètement de l'habitation (n°62) en limite Est de la parcelle.

Selon le RPACom les principales règles suivantes sont applicables (liste non exhaustive) :

- Surface maximale IUS: 1'859.6 m²
- Surface maximale IOS: 463.4 m²
- Distance aux limites : minimum 5 m. ou 7 m. si longueur façade > 12 m.
- Hauteur totale: 15 m.
- Orientation du faite perpendiculaire aux courbes de niveau
- Pente des toitures entre 30 % et 50 %
- Toiture à deux pans jointifs de pentes égales. En cas d'asymétrie, la longueur du plus petit des pans sera au minimum de 2/3 de la longueur du plus grand.
- L'avant-toit sur la façade principale a une largeur minimum de 2.00 m. Les avant-toits sur les façades secondaires ont au minimum une largeur égale au 75% de la largeur de l'avant-toit principal. Tous les éléments en saillie de la façade (balcons, galeries) doivent être recouverts par la toiture (avant-toits).
- Ouvertures en toiture, seuls les châssis-rampants sont autorisés pour max. 3 % de la surface de chaque pan.
- Toute construction sur piliers / pilotis est interdite.

L'accès à la parcelle peut se faire par le Chemin de Chanella à l'Ouest et par la Route du Chemin-Large au Sud-Est.

2.5 SITE ET PAYSAGE

Le site se situe en périphérie supérieure du village de Rossinière. A ce jour, la parcelle est occupée par l'ancien bâtiment de l'EPSM Chanella, aujourd'hui désaffecté. En principe, ce bâtiment pourrait être entièrement détruit pour laisser place au projet lauréat du concours. Cependant, dans une optique de développement durable, le jury n'écartera pas les éventuelles propositions de réemploi.

Il est demandé aux concurrents que le projet propose une implantation ainsi qu'un aménagement paysager, composé des prolongements extérieurs du projet, des voies de circulations et d'urgence, des stationnements et aire de livraison, assurant la mise en valeur du site en prenant compte des aspects caractéristiques du lieu. Une attention particulière sera portée à l'accès à la parcelle pour des personnes à mobilité réduite ainsi que pour l'arrivée des ambulances.

2.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CONCEPT « MINERGIE »

La politique de l'Etat de Vaud est orientée vers le renforcement de son exemplarité en matière de climat et de durabilité.

S'agissant d'une construction subventionnée par l'Etat de Vaud, le projet soumis à concours est intégralement assujéti à la notion d'exemplarité décrite dans la loi cantonale sur l'Energie et son règlement d'application, assurée par **l'application obligatoire de la Directive pour l'efficacité énergétique et la durabilité des bâtiments et constructions** (DRUIDE 9.1.3 version du 25.05.2022 actuellement en vigueur). Par le respect des exigences de la directive et la prise en compte de ses recommandations, le bâtiment subventionné devra être durable et économe en matières et énergies, tout en offrant une haute qualité d'utilisation et un confort élevé.

L'Etat de Vaud exige, à tous ses nouveaux projets, soit **l'obtention du label Minergie-P Eco**, soit **l'obtention d'une certification d'équivalence**, selon les trois voies reconnues et définies par la directive DRUIDE 9.1.3 dans son annexe 3.1.

Dans le respect des objectifs de l'Etat et du maître de l'ouvrage, **l'évaluation des projets par le jury en matière de construction durable analysera le développement des 4 axes principaux suivants** :

- l'écologie et durée de vie de la construction,
- la réduction des besoins énergétiques à la construction et à l'exploitation,
- la santé, le bien-être et le confort des utilisateurs et résidents
- la qualité environnementale des aménagements extérieurs

Ecologie et durée de vie du bâtiment :

Les concurrents seront particulièrement attentifs à **l'énergie grise** de la construction (par la réduction des volumes de sous-sol, la matérialité proposée et la compacité du bâtiment), la **flexibilité** et agilité du projet dans le temps (par la sélection rationnelle des systèmes constructifs et structurels, la modularité de la proposition, la séparation des systèmes selon leur durée de vie et la favorisation d'une possible évolution des missions ou besoins fonctionnels de l'établissement) et **l'accessibilité des installations** techniques (réparabilité et possibilité d'évolution sans impact majeur sur le bâtiment).

En respect du principe d'exemplarité défini par la loi forestière vaudoise, la construction en bois indigène sera privilégiée (art.77 LVLFo). La qualité de la proposition sera évaluée sous l'angle de la **favorisation d'une construction à prédominance bois** dans ses éléments majeurs (structure, façades) ou dans la démonstration de la pertinence d'un autre matériau (ou des structures mixtes) présentant une performance égale ou supérieure au bois en ce qui concerne les critères de durabilité décrits dans cet axe d'analyse.

Dans le cas d'une construction en bois, le concurrent doit démontrer comment les exigences de protection incendie pour un bâtiment d'hébergement type 3 A sont remplies.

La réduction des besoins énergétiques :

L'efficacité énergétique du bâtiment sera jugée en termes de **compacité, de qualité de l'enveloppe et de réduction des besoins en énergie en phase d'exploitation**.

L'économie énergétique de l'exploitation sera prioritairement favorisée par des mesures passives et low-tech, comme l'autonomie en lumière naturelle (notamment dans les locaux à grande profondeur et les circulations), les protections au soleil estival, les gains solaires hivernaux ou l'aération naturelle.

Le vecteur énergétique sera obligatoirement d'origine renouvelable et, de préférence, une pompe à chaleur eau/eau avec sondes géothermiques, dont la faisabilité a été confirmée.

Une attention particulière sera donnée à l'intégration harmonieuse de la production photovoltaïque dans le bâtiment.

Les surfaces productrices d'électricité solaire seront maximisées en faisant usage des toitures. Une surface de façade est à considérer comme bénéficiant d'un ensoleillement suffisant tant que le rendement atteint 65% du rayonnement global annuel minimum par rapport à une situation idéale, conformément à la définition de l'Aide à l'application du formulaire EN-VD-72.

Santé, bien être et confort d'utilisation :

Le confort et la santé des résidents et des utilisateurs sera un axe principal de réflexion. Une attention spéciale sera donnée à la **qualité de la lumière naturelle, le confort acoustique, la qualité de l'air intérieur et le confort thermique** (en particulier estival). L'environnement visuel sera soigné et adapté aux situations de handicap et déficiences visuelles et cognitives des usagers de l'établissement, favorisant son autonomie, la sécurité et l'orientation.

La **surchauffe estivale** est un élément majeur dans le contexte de changement climatique, compte tenu que la population de l'EPSM est particulièrement vulnérable à la chaleur. Toutes les **mesures constructives** passives doivent être prises pour se protéger de la surchauffe et garantir le confort estival tout en minimisant les besoins énergétiques (par exemple : inertie thermique, protections solaires, ventilation nocturne). S'il s'avère nécessaire pour préserver la santé des résidents, ces mesures seront complétées par un **système de rafraîchissement**, alimenté par des énergies renouvelables.

La qualité environnementale des aménagements extérieurs :

Les aménagements extérieurs seront projetés de sorte à **valoriser la biodiversité sur site, préserver une part maximale de pleine terre et surface perméable et gérer les eaux en surface par le biais de rétention locale**. Les interactions du site à son environnement proche doivent encourager la mobilité douce et être adaptées aux personnes à mobilité réduite. Le traitement des surfaces extérieures doit absolument éviter la création d'îlots de chaleur et promouvoir la **création d'îlots de fraîcheur correctement ombragés**, rendant ces espaces agréables à vivre en été.

En application de la nouvelle Loi sur la Protection du Patrimoine Naturel et Paysager (LPrPNP), en vigueur depuis 2023, **tout le patrimoine arboré est conservé** (art 14.1) sans importance du diamètre des spécimens; chaque arbre abattu devra être remplacé 1 pour 1 (art.16).

Les toitures seront valorisées à des fins de production d'énergie et de biodiversité.

2.7 CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

Les projets qui ne respectent pas les délais de rendu et/ou l'anonymat ne seront pas admis au jugement.

Les variantes (portant sur la totalité ou une partie de la proposition) ne sont pas admises et entraînent l'élimination du participant.

2.8 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Qualités urbanistiques et architecturales
- Gestion des flux
- Economie générale et performance énergétique du projet, appréciées sous l'angle du développement durable et du concept équivalent à « Minergie P Eco »
- Qualités fonctionnelles et respect du programme de concours
- Flexibilité du dispositif architectural pour permettre les évolutions de l'hébergement psycho-social
- Economie et rationalité du projet.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

3.3 EXAMEN PRÉALABLE

L'organisateur du concours informe le jury des résultats de l'examen préalable.

La procédure en chiffre :

164 téléchargements sur la plateforme SIMAP
19 intérêts retirés
31 concurrents se sont inscrits

26 dossiers ont été rendus

RÉCEPTION DES DOSSIERS :

La remise de 25 dossiers s'est faite conformément au cahier des charges.

Un dossier a été remis hors délai.

La remise des 26 maquettes s'est faite conformément au cahier des charges.

ANONYMAT :

2 dossiers ne respectent pas la clause d'anonymat, par la présence d'une version électronique de la fiche d'identification remplie sur la clef USB.

EXAMEN DES DOSSIERS :

Une majorité des rendus n'a pas exactement suivi la forme demandée pour les planches de rendus (périmètre du concours, échelle graphique, altitudes, courbes de niveaux manquantes, nom ou numéros des locaux).

QUELQUES PROBLÈMES RÉCURRENTS ONT ÉTÉ RELEVÉS SUR CERTAINS RENDUS :

Dérogations au PACom
Manque de places de parc
Dérogations aux normes VSS et SIA 500
Dérogations aux normes AEAI

PRÉSENTATION DES PROJETS AU JURY :

Le protocole d'examen préalable de chaque projet et remis au jury et tous les projets lui sont présentés en détail par l'organisateur du concours.

SUITE À CETTE PRÉSENTATION, LE JURY DÉCIDE :

Que le projet suivant est exclu du jugement pour non-respect du délai de rendu :

N° 26 La magie du lieu

Que les deux projets suivants sont exclus du jugement pour rupture de l'anonymat :

N° 2 LA GRANDE DEMEURE

N° 23 COUCOU

Que les 23 autres projets sont admis au jugement.

Que les projets suivants, au vu de leurs dérogations au PACom concernant le respect de la limite de hauteur totale, des distances aux limites de propriété, écart significatif à la pente des toitures ainsi qu'un dépassement significatif des Indices d'Utilisation et Occupation du Sol (IUS et IOS) sont exclus des prix :

N° 3 Lié"e"

N° 5 Journées ensoleillées

N° 6 La Cheminée

N° 10 - Coco -

N° 11 CADRE DE VIE

N° 13 LES RACINES DU CIEL

N° 15 BEL ETAGE

N° 16 TWO FACED

N° 17 Annette et Julien

N° 19 TRUDI

N° 22 Marie-Thérèse

3.4 PREMIER TOUR DE JUGEMENT – PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury décide de juger les projets du point de vue urbanistique et architectural, la gestion des flux, ainsi que sur leurs qualités fonctionnelles et leur respect du programme.

Les projets suivants sont éliminés sur la base des critères ci-dessus :

N° 6 La Cheminée

N° 10 - Coco -

N° 11 CADRE DE VIE

N° 12 MINÙ

N° 13 LES RACINES DU CIEL

N° 15 BEL ETAGE

N° 19 TRUDI

N° 21 ALPAGA

3.5 DEUXIÈME TOUR DE JUGEMENT – DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury décide de juger les projets sur les mêmes bases de jugement qu'au premier tour, mais de manière plus approfondie notamment les circulations intérieures, la répartition des locaux, ainsi que les typologies des unités de soins et leurs interactions.

Les projets suivants sont éliminés sur la base des critères ci-dessus :

N° 1 Chat noir, Chat blanc

N° 3 Lié“e”

N° 4 AU ROYAUME DES CHATS

N° 9 Chats Perchés

N° 14 TWIN PEAKS

N° 16 TWO FACED

N° 17 Annette et Julien

N° 25 MATRIMOINE

3.6 TROISIÈME TOUR DE JUGEMENT – TROISIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury décide d'approfondir son appréciation des projets sur leurs qualités urbanistiques et architecturales quant à l'adaptation au contexte et l'intégration au site ainsi qu'à l'organisation, l'orientation et l'équité des chambres. Il approfondit également son jugement sur l'organisation des flux entre espaces collectifs, privés et semi-privés, professionnels et de service.

Les projets suivants sont éliminés sur la base des critères ci-dessus :

N° 20 CHANELLAVIE

N° 24 LA GRANDE CHANELLA

3.7 TOUR DE REPÊCHAGE

Le jury passe en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées. Il confirme les projets éliminés au cours des tours de jugement.

3.8 ANALYSE TECHNIQUE APPROFONDIE ET ANALYSE ÉCONOMIQUE

Le jury décide que les projets suivants seront expertisés sur l'aspect économique ainsi que sur le respect des normes AEA :

N° 8 MUJYO

N° 18 CHARLES

Le bureau organisateur du concours, jordan architectes SA, se charge de l'expertise économique.

Pour l'analyse approfondie de la conformité aux normes AEAI, le jury décide de faire appel à un expert externe en la personne de monsieur Jonas Meldem, expert en protection incendie AEAI et directeur de la société IGNIS SALUTEM SA.

ANALYSE CONSTRUCTIVE ET ÉCONOMIQUE :

Les deux projets retenus sont comparés sur la base des quantités référentielles suivantes (SIA 416, SN 506 511 eCCC-Bât et CFC) :

- Surface Bâtie, SB
- Surface de Plancher, SP
- Volume Bâti, VB
- Façades contre terre, E1
- Façades hors-terre, E2
- Fenêtres et portes extérieures, E3
- Toiture, F
- Abords aménagés, I

Il ressort de cette analyse que, malgré une différence de coût entre les deux projets, leurs coûts de construction effectifs s'approchent du budget du maître de l'ouvrage.

ANALYSE CONFORMITÉ AUX NORMES AEAI :

Les deux projets devront être adaptés pour être conformes aux normes et directives AEAI, l'avantage du projet N° 8 MUJYO est qu'il doit « uniquement » déplacer une VEV, alors que le projet N° 18 CHARLES doit en implanter une.

Les deux projets ont fait de bonnes recherches sur les exigences en termes de matérialité (ajustement / contrôle éventuellement requis), les deux projets fonctionnent bien avec des unités d'habitation (c'est un excellent point, car c'est le meilleur moyen d'avoir un établissement Hébergement type [a] « flexible » en termes d'aménagement des zones de vie d'étages.

Un point d'attention pour les deux projets sera les accès pompiers, vous devez un accès pompier conforme CSSP. Place de travail entre 5.5 et 6.5m du bâtiment. Des dérogations seront certainement nécessaires, surtout pour les accès.

3.9 CRITIQUES DÉTAILLÉES DES PROJETS PROMUS

Avant de classer les cinq projets, le jury rédige une critique détaillée des projets retenus (figurant en annexe du présent rapport).

Après une discussion approfondie, il ressort un certain nombre de points qui ont guidé le jury dans la sélection des projets primés et leur classement définitif. Au fil des débats, une proposition s'est avérée répondre avec justesse aux problèmes posés, soit : les qualités spatiales, architecturales et fonctionnelles ainsi que la prise en compte du concept d'hébergement et de vie dans l'EPSM.

3.10 CLASSEMENT DES PROJETS ET ATTRIBUTION DES PRIX

Après délibérations et une ultime comparaison des projets, le jury décide à l'unanimité de décerner les trois prix et deux mentions suivants :

N° 8	MUJYO	1 ^{er} rang • 1 ^{er} prix	CHF 50'000 HT
N° 18	CHARLES	2 ^{ème} rang • 2 ^{ème} prix	CHF 40'000 HT
N° 22	Marie-Thérèse	3 ^{ème} rang • 1 ^{ère} mention	CHF 30'000 HT
N° 5	Journées ensoleillées	4 ^{ème} rang • 2 ^{ème} mention	CHF 15'000 HT
N° 7	ROI DE CARREAU	5 ^{ème} rang • 3 ^{ème} prix	CHF 10'000 HT

3.11 RECOMMANDATIONS DU JURY

À l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 8 « MUJYO », classé au premier rang.

Pour le développement du projet lauréat, le jury formule, à l'unanimité, les recommandations suivantes :

- Confirmer le concept de protection incendie du dernier niveau en lien avec son affectation.
- Reconsidérer la hauteur libre sous plafond du rez-de-chaussée.
- Préciser le type d'ouvertures des façades latérales en lien avec les dégagements sur le paysage depuis les espaces communs.

3.12 REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier les participants au concours, qui, par la diversité et la qualité générale de leurs projets, ont contribué à la réussite de cette procédure et permis d'affiner la compréhension du rôle important que joue l'architecture dans le rétablissement des personnes atteintes dans leur santé mentale.

4

APPROBATION DU RAPPORT

4.1 SIGNATURES

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres du jury le 6 mars 2025.

PRÉSIDENT

Vincent Michel



MEMBRES NON PROFESSIONNELS

Grognoz Sébastien



Martin Daniel



Neff Jean-Pierre



Nicolier Anouck



MEMBRES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES)

Clerc Alexandre



Dreier Yves



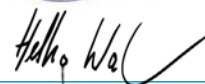
Gétaz Marie



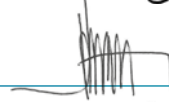
Medina Laura



Walzer Helko

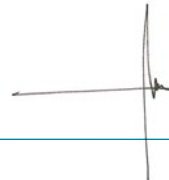


Woeffray Denis



SUPLÉANT PROFESSIONNEL

Tajuelo Eduardo



5

LISTE DES PARTICIPANTS LEVÉE DE L'ANONYMAT

5.1 IDENTIFICATION DES AUTEURS DES PROJETS PRIMÉS

Suite au jugement, le jury procède à la levée de l'anonymat des projets primés, en suivant l'ordre du classement.

1^{er} rang • 1^{er} prix MUJYO n°8

Link Architectes SA

Adresse: Av. des Mousquetaires 10, 1814 La Tour-de-Peilz
Responsables: Stéphane Link
Collaborateurs: Stéphane Link, Jean-Pierre Dind, Steve Gerbex, Yann Gribi
Consultants: -

2^{ème} rang • 2^{ème} prix CHARLES n°18

Groupement temporaire mcarc sàrl et atelier cottier sàrl

Adresse: Ch. de la Lôche-Dessus 7A, 1070 Puidoux
Responsables: Marco Corda, Frank Olivier Cottier
Collaborateurs: Marco Corda - Arch. EPF-L, Franck Olivier Cotier - Arch. EPF-L
Consultants: BS Ingénieurs Conseils - Lucens, OVA - Office for Visualization in Architecture - Zurich

3^{ème} rang • 1^{ère} mention Marie-Thérèse n°22

Architectum GmbH

Adresse: Hitzlisbergstrasse 16, 6006 Luzern
Responsables: Patrick Meier
Collaborateurs: Patrick Meier, Yvan Meier, Miranda Rexhaj
Consultants: -

4^{ème} rang • 2^{ème} mention Journées ensoleillées n°5

Sedano Architecture GmbH

Adresse: Herrengabenweg 46, 4054 Basel
Responsables: Monica Sedano
Collaborateurs: -
Consultants: -

5^{ème} rang • 3^{ème} prix ROI DE CARREAU n°7

Office Oblique Sàrl

Adresse: Badenerstrasse 557, 8048 Zürich
Responsables: Sarah Haubner
Collaborateurs: Sarah Haubner
Consultants: wh-p Ingenieure AG - Malzgasse 20 - 4052 Basel

5.2 IDENTIFICATION DES AUTEURS DES PROJETS NON PRIMÉS

Ensuite, le jury procède à la levée de l'anonymat des projets non primés, en suivant la numérotation des projets non classés.

Chat noir, Chat blanc n°1

RBCH architectes SA

Adresse: Rue du Vieux-Pont 57, 1630 Bulle
Responsables: Creteigny Nicolas
Collaborateurs: Hikmel Mehmet R., Biemann Charles, Dagaud Jérémie, Carron Célestin
Consultants: MG associés sàrl Architectes paysagistes

Lié“e” n°3

eido architectes sàrl

Adresse: Rue de la Plaine 40, 1400 Yverdon-les-Bains
Responsables: Diogo dos Santos
Collaborateurs: Diogo dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber, Noémie Tschabold, Vanessa Delessert, Gian Porsuis, Tim Chettouth-Häni
Consultants: -

AU ROYAUME DES CHATS n°4

RBRC architectes sàrl

Adresse: Rue Jacques-Gachoud 3, 1700 Fribourg
Responsables: Frédéric Chollet, Paolo Basso Ricci
Collaborateurs: Christian Rodrigues, Paolo Basso Ricci, Frédéric Chollet
Consultants: -

La Cheminée n°6

Anastasia Vaynberg Architektin

Adresse: Zeunerstrasse 9, 8037 Zürich
Responsables: Anastasia Vaynberg
Collaborateurs: -
Consultants: -

Chats Perchés n°9

KAIRN Sàrl

Adresse: Ch. du Ciclet 9, 1860 Aigle
Responsables: Jennifer Genoud-Monnet
Collaborateurs: Jennifer Genoud-Monnet, Alexandra Maury
Consultants: -

- Coco - n°10

Bessard & Mocan architectes sàrl

Adresse: Rue de la Paix 7, 1020 Renens
Responsables: Mocan Alexandre
Collaborateurs: Lara Bessard, Alexandre Mocan
Consultants: -

CADRE DE VIE n°11

Giovanni Lazzareschi Sergiusti

Adresse: Via Arcangeli 50, 59100 Prato (PO) IT
Responsables: Giovanni Lazzareschi Sergiusti
Collaborateurs: Giovanni Lazzareschi Sergiusti
Consultants: -

MINÙ n°12

AFLOW architecture Sàrl

Adresse: Route des Monts 55, 1807 Blonay
Responsables: Mme Giada Pilo
Collaborateurs: Mme Giada Pilo
Consultants: -

LES RACINES DU CIEL n°13**Philippe Meyer Architecte Sàrl**

Adresse: Rue de Veyrier 19, 1227 Carouge
Responsables: Philippe Meyer
Collaborateurs: Jiky Masson, Marta Balsera,
images - Robert Dombrowolski Domimages
Consultants: -

TWIN PEAKS n°14**roberto ferrara architecete**

Adresse: Sandrainstrasse 107, 3084 Wabern
Responsables: Roberto Ferrara
Collaborateurs: Roberto Ferrara
Consultants: -

BEL ETAGE n°15**Aviolat Chaperon Escobar Sàrl**

Adresse: Boulevard de Perolles 14, 1700 Fribourg
Responsables: Alexandre Aviolat
Collaborateurs: Alexandre Aviolat, Sébastien Chaperon,
Raphaël Maillard
Consultants: -

TWO FACED n°16**Bureau d'Architectes Nebel Guitard Sàrl**

Adresse: Route de la Cretta 29, 1870 Monthey
Responsables: M Pierre Nebel
Collaborateurs: Associé - Julien Guitard
Consultants: -

Annette et Julien n°17**ATELIER CIRCULAIRE - Séverin de Courten architecte**

Adresse: Vogelsangstrasse 50, 8006 Zürich
Responsables: Séverin de Courten
Collaborateurs: Nadine Vitorino, Séverin de Courten
Consultants: -

TRUDI n°19**DAN ARCHITECTES SARL**

Adresse: Av. Louis-Ruchonnet 2, 1003 Lausanne
Responsables: Dany Roukoz
Collaborateurs: Diana Doumit, Romy Khallouf, Julien Cochard,
Boulos Douaihy
Consultants: -

CHANELLAVIE n°20**farra zouboulakis & associés architectes urbanistes SA**

Adresse: Av. de l'Avant-Poste 5, 1005 Lausanne
Responsables: Christina Zouboulakis
Collaborateurs: Bassel Farra, Christina Zouboulakis,
Emmanuel Colomb, Grégory Kramer, Tania Bersier
Consultants: -

ALPAGA n°21**brodbeck roulet architectes associés sa**

Adresse: Rue du Pont-Neuf 12, 1227 Carouge
Responsables: Mathias Buchi
Collaborateurs: Sven Korte, Alessio Gianfranceschi, Margaux Piccot,
Yanis Lachat
Consultants: Charpente Concept SA

LA GRANDE CHANELLA n°24**MPH architectes**

Adresse: Rue Saint-Martin 9, 1003 Lausanne

Responsables: Olaf Hunger

Collaborateurs: Franck Petitpierre, Nicolas Monnerat, Francesco Borghini,
Manon Richir, Aude Coné, Yves Goy

Consultants: AB Ingénieurs - Martin Parisi - ingénieur civil -
Chavannes

MATRIMOINE n°25**Index architectes sàrl**

Adresse: Grand-Rue 4, 1095 Lutry

Responsables: Wynd van der Woude

Collaborateurs: Alexandre Noël, Mégane Haenni, Mikael Stucki

Consultants: -

The background of the top section of the page is a light gray topographic map with white contour lines. Several 3D architectural models of buildings are placed on the map. One model on the right is more complex, with a label 'ALT969' printed on the map surface near it. The number '6' is prominently displayed in a blue color to the left of the main title.

6

PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS

Le projet MUJYO propose un volume simple et allongé, orienté dans le sens de la pente. Le bâtiment occupe la partie nord de la parcelle, s'orientant ainsi vers le sud. L'idée de base est celle du chalet du Pays d'Enhaut. La typologie classique d'une maison d'habitation - une maison parmi d'autres - est délibérément choisie. Son affectation particulière s'exprime par un volume relativement important par rapport aux bâtiments voisins. La volonté d'intégration urbaine et sociologique est ainsi placée au centre de la réflexion.

Les aménagements extérieurs sont tout aussi évidents que le projet urbain. Le rez-de-chaussée public s'oriente vers une terrasse qui est à la fois l'entrée et le lieu de séjour. Au sud, en bas de la pente, se trouve le verger. Le parking est judicieusement placé dans la partie inférieure du terrain. La livraison se trouve discrètement sur le côté nord du bâtiment. Toutes les zones des espaces extérieurs sont dimensionnées de manière appropriée. La topographie est présente dans toutes les décisions du projet.

Le projet réalise de manière cohérente et évidente les différentes parties du programme. Le soubassement accueille le cœur de l'établissement. Le côté jardin est dédié aux résidents tandis que la partie administrative s'oriente côté route pour un meilleur contrôle logistique. Elle dispose de son propre escalier qui ajoute une liaison spatiale directe réservée aux collaborateurs. Les deux unités de vies sont organisées en duplex sur 4 étages. Elles accueillent 14 respectivement 11 résidents. Les chambres sont orientés au sud alors que les espaces semi-privatifs sont placés aux extrémités est / ouest du dispositif. Une galerie, accrochée en façade est, ajoute un lien typologique vernaculaire, offrant un prolongement extérieur bien orienté, invitant à s'y attarder. Si le geste est compréhensible et bienvenu d'un point de vue sociologique, le jury se demande si le caractère très fermé de la véranda ne pourrait pas être interprété de manière plus ouverte.

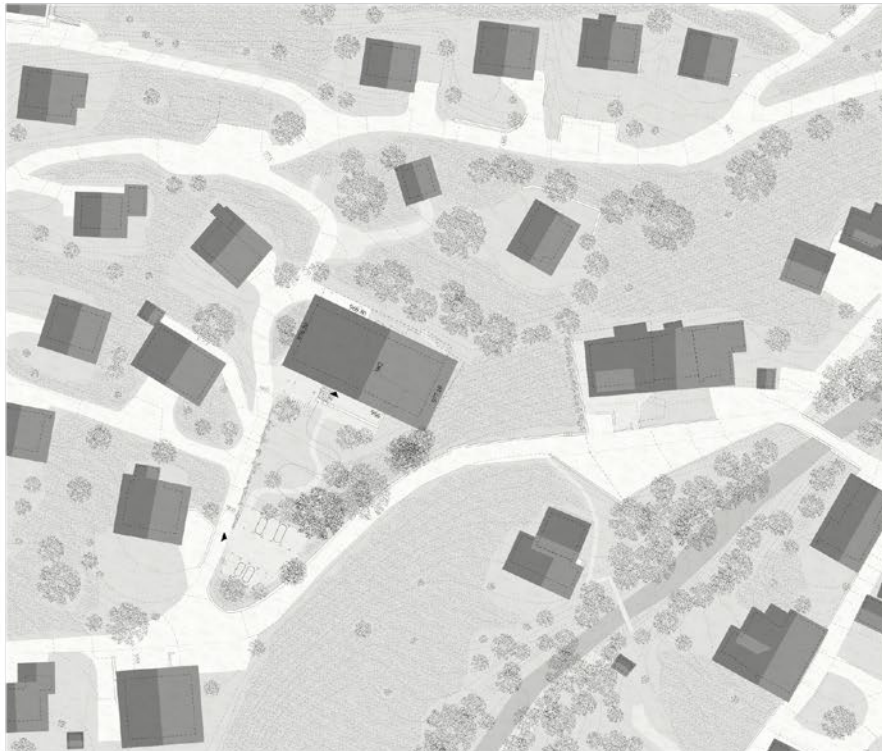
A l'intérieur, la distribution verticale est placée au centre de la trame arrière desservant efficacement l'ensemble des niveaux. Le concept AEAI correspond à un établissement de type 3a et est jugé cohérent. Le dernier étage devrait être précisé avec un expert AEAI, car il ne dispose que d'une cage d'escalier.

Le mode constructif choisi est rationnel, béton pour le socle et structure bois/béton pour la partie chalet. Le terrassement est minimisé car le volume prend place là où le sol est déjà construit.

L'expression de la façade fait l'objet de controverses au sein du jury. Le fait de s'inspirer fortement d'images traditionnelles peut être considéré comme une qualité. Mais en même temps, le bâtiment devrait être perçu comme un témoignage de notre époque.

MUJYO est l'un des rares projets qui parvient à respecter les contraintes étroites de l'urbanisme. Cela a malheureusement pour conséquence une hauteur d'étage de 2.4m au rez inférieur, considérée comme trop basse pour une zone publique. Le jury recommande de rechercher une solution permettant d'atteindre une hauteur libre d'au moins 2,7m.

En conclusion, le projet «MUJYO» présente de grandes qualités de compréhension du lieu, d'aménagement extérieur et d'organisation fonctionnelle. Le faible volume du bâtiment laisse supposer que les coûts correspondent aux objectifs des maîtres d'ouvrage. L'ensemble des décisions de conception se caractérise par une grande précision ainsi qu'une grande sensibilité.



L'établissement psycho-social à la rencontre de l'identité du lieu

Le village de Rossinière est reconnu par la qualité remarquable de ses paysages et de son patrimoine bâti. Il est empreint d'une culture et de traditions vernaculaires. Une authenticité qui résulte de plusieurs siècles d'histoire de femmes et d'hommes, vivant en harmonie avec la nature, entretenant les savoir-faire artisanaux dans le respect des traditions et des ressources locales.

C'est dans ce contexte que le projet se développe, à la recherche d'un dialogue avec le lieu. Il considère cette forte valeur territoriale et culturelle qui participe à améliorer la qualité de vie de ses résidents. L'expression architecturale proposée entre en relation avec le patrimoine rural bâti en adoptant la construction traditionnelle locale la plus ancienne : le chalet.

Le terrain, situé dans les hauts du centre villageois, est un des premiers à être construit en amont de la Route du Chemin-Large. Une implantation qui témoigne déjà d'une analyse saine de la topographie. Dans cet esprit, le nouveau bâtiment, d'un seul corps, consolide cette authenticité.

Implantation et parcours

Le nouveau volume allongé prend place tout en amont, là où le sol est déjà construit. Cette position cadre le jardin avec la belle façade orientée vers le soleil. Une géométrie simple avec des proportions familières qui s'insère dans le tissu bâti environnant, tout en affirmant sa vocation particulière par son échelle.

L'implantation des stationnements en aval permet d'intégrer la promenade d'accès, qui serpente entre les arbres au travers de la prairie. Une approche contextuelle et sensorielle, dominant vie à l'ensemble du site.

Au pied du chalet, la terrasse marque un seuil architectural. L'entrée se fait à couvert, par une des vousses du socle. Elle relie de plein pied les espaces collectifs, professionnels et extérieurs. La synergie entre ces lieux participe à l'inclusion des bénéficiaires dans la vie quotidienne de l'établissement.

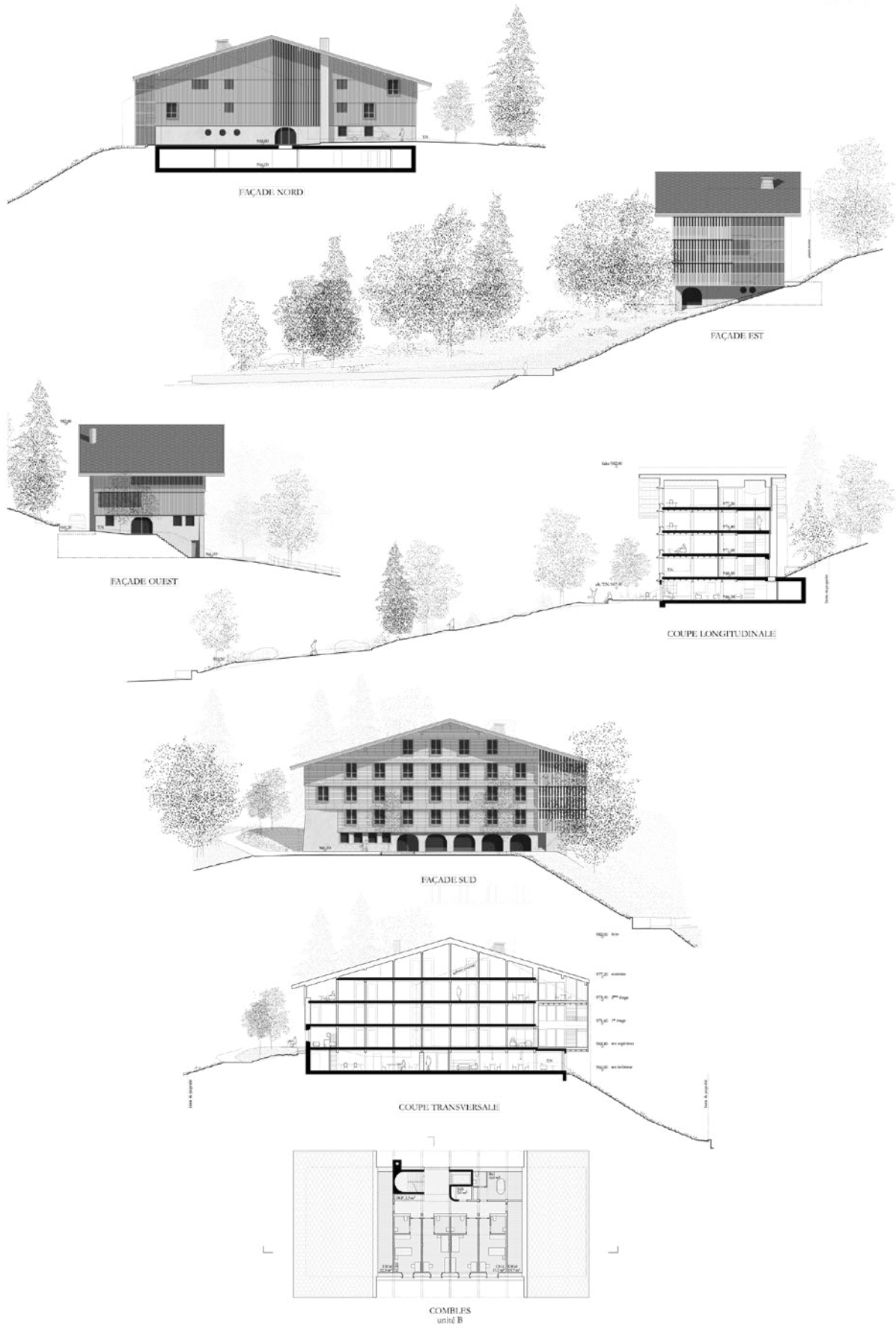
Les accès PMR et ambulances se font en direct via le chemin de Chanella, à deux pas de l'entrée. Quant au bus, il trouve sa place en amont, à l'abri de l'avant-toit. Cet aménagement des accès véhicules répartit les flux et évite de créer une unique aire de stationnement disproportionnée.

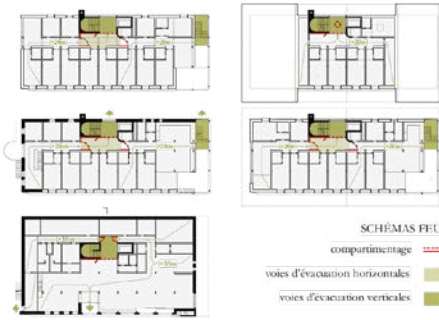
Organisation

Le sous-bassement accueille le cœur de l'établissement. Son côté jardin est accordé aux résidents tandis que la partie administrative s'oriente côté route pour un meilleur contrôle logistique. Elle dispose de son propre escalier qui ajoute une liaison spatiale directe réservée aux collaborateurs.

Les unités de vies surmontent ce socle. Disposées en duplex, elles accueillent respectivement 14 et 11 lits. Cette répartition induit ce caractère et cette ambiance de l'habitation tout en participant à la cohésion sociale. Les groupes de chambres sont orientés au sud alors que les espaces semi-privés sont placés aux extrémités, au levé et au coucher du soleil. Cette répartition, basée sur la trame constructive, accepte une certaine modularité selon les évolutions de l'établissement. Une galerie, accrochée en façade est, ajoute un lien typologique vernaculaire. Elle offre un prolongement extérieur idéalement orienté, à l'abri et sécurisant ainsi qu'un paroxysme ludique des combles jusqu'au jardin. Les fumées, en tant que points de rassemblement sociaux, y sont spatialement liés. À l'intérieur, la distribution verticale est placée au centre de la trame arrière desservant efficacement l'ensemble des niveaux.

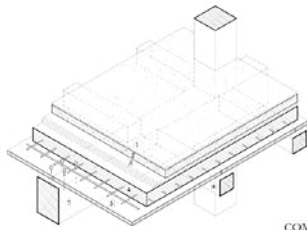






SCHÉMAS FEU

compartimentage
voies d'évacuation horizontales
voies d'évacuation verticales



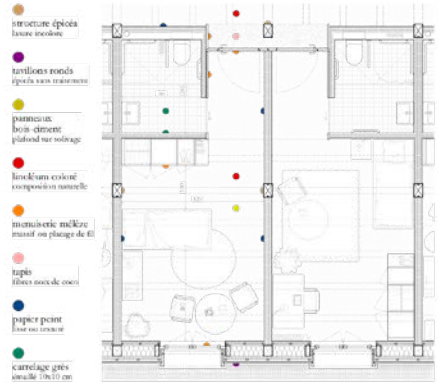
COMPOSITION PLANCHER

Enduit 1
10mm, type
chape ciment
2
70mm, avec stratifié de sol
isolations phoniques
3
80mm, en 2 couches
béton coulé sur place
4
180mm, avec feutre
coffrage et revêt. plat. RF1
5
32mm, perçimes isolé
isolés secondaires
6
140mm, massif
solives principales
7
220mm, B.C.

Concept feu
Le projet est astreint à l'affectation demandée, un colossement d'hébergement de type A (personnes ayant besoin de l'aide de terre). De ce fait, un concept de transfert horizontal est à aménager pour les niveaux des chambres. L'assurance qualité du projet est en degré 3. Le bâtiment ayant plus de 11m de hauteur et plus de 3 niveaux, au minimum deux voies d'évacuation verticales doivent distribuer les différents étages. Les combles disposent d'une seule cage en fonction de la surface et du nombre de chambres. Le transfert horizontal est toutefois garanti. Chaque chambre sera un compartiment coupe-feu E160-RF1, les voies d'évacuation horizontales et verticales seront E160-RF1. Le bâtiment sera équipé d'une détection incendie totale pouvant asservir les portes de compartimentage, et permettre ainsi des couloirs et cage d'escalier ouverts en cas d'exploitation. Une zone de 6x1m est accessible pour l'accès du camion pompier au pied du bâtiment. Les détails de construction sont établis afin de respecter les directives AEAJ, sans aide de sprinkler, dans le cadre de la structure et des façades bois (Lignum).

Structure et matériaux
La structure est composée de façades en ossature bois couplées à des planchers composite bois-béton, couche nécessaire au concept feu. La structure de portance est réglée par une trame basée sur un module de chambre, composée de trois travées qui forment une structure efficace à faible portée. Le noyau de distribution vertical, en béton, contrevente l'ossature et se démarque par sa matérialité dans le parcours intérieur. L'espace est caractérisé par la structure. L'enveloppe emprunte la modénature historique, intimement liée aux fonctions qu'elle abrite. Le sous-bassement minéral s'adapte à la pente et protège du temps. Il est travaillé et résidé de manière à procurer une qualité de lumière naturelle suffisante tout en conservant son aspect formel. La fenêtre type de chambre suit cette recherche d'identité. Ses proportions s'adaptent aux nécessités afin d'apporter le confort requis tout en gardant à l'esprit une fenêtre typique de chalet. Face à la vallée, la façade d'apparat se distingue par son revêtement en épicéa sous la forme de petits tavillons ronds, témoin du savoir-faire local. Cette expression soignée s'affirme avec de longues paupières protectrices. Une approche vivante et évolutive de la façade en minéralisme avec le cycle de vie des habitants. Une finition plus modeste en ramure, partiellement déglacée, recouvre les autres façades. La matérialité intérieure, contrastée et colorée, prend part à l'ambiance et donne aux résidents des repères visuels. L'entrée des chambres se distingue par un léger retrait qui anime le couloir. Le seuil est délimité, encadré par une menuiserie qui marque la limite de l'espace communs.

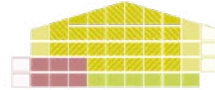
Durabilité et énergie
La structure et l'enveloppe bois proposées s'inscrivent dans l'optique d'un circuit court. Ce choix de matérialité laisse l'opportunité d'une économie circulaire via la dé-construction de l'existant. Matière et énergie gise à disposition d'une démarche durable et participative. La production d'énergie est adaptée au lieu, d'origine renouvelable. Le système de chauffage au pellet, alimenté par les forêts communales, est favorisé. Le raccordement au futur réseau CAD de Rossinière offre une alternative sensée. Cette production est complétée par une toiture entièrement recouverte de tuiles solaires permettant de maximiser le rendement en production photovoltaïque tout en offrant un aspect visuel qui s'inspire des toitures en ardoises. Enfin, le coefficient de forme optimal permet de minimiser les besoins énergétiques. Le confort thermique est assuré par la proportion des ouvertures ainsi que par la palène - une pièce extérieure quatre saisons - agissant comme un filtre solaire. La mise en oeuvre de matériaux bruts et biosourcés contribue à la qualité de vie des résidents dans une compréhension holistique du chalet. Le placement des espaces semi-privatisés permet une ventilation naturelle optimale et "low-tech". L'emprise de la construction préserve les espaces en pleine terre. Le jardin est libéré de sa halle en faveur de bosquets champêtres, retrouvant son caractère d'époque. De nouveaux arbres fruitiers ponctuent le parcours, offrant ombrages et fraîcheur, à l'image de la scène idyllique du tableau de Balbus "Le Censeur".



PLAN DE CHAMBRE TYPE 1:50

extérieur
privé
semi-privé
collectif
prof. - admin.

SCHÉMA PROGRAMME



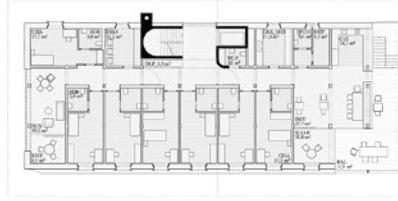
GALERIE



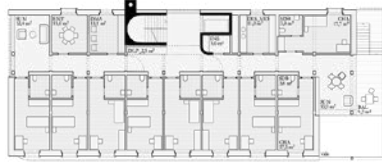
SALLE À MANGER D'UNITÉ



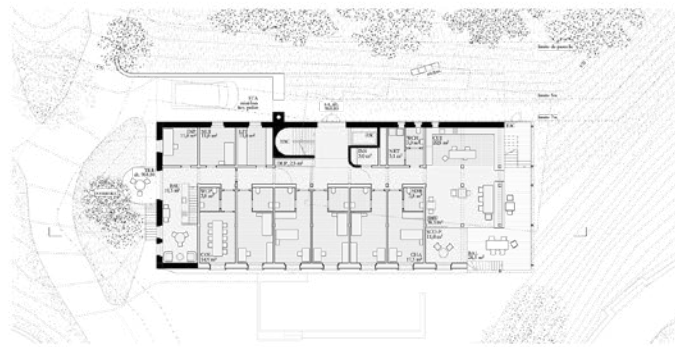
ESPACES COLLECTIFS



DEUXIÈME ÉTAGE
unité B



PREMIER ÉTAGE
unité A



REZ SUPÉRIEUR
unité A



REZ INFÉRIEUR

L'auteur du projet pour le nouvel EPSM, implante le nouveau bâtiment dans la partie supérieure de la parcelle, perpendiculairement à la pente principale, sur le replat généré par la démolition de l'ancienne structure, dans une orientation nord-sud affirmée.

De manière habile, il est proposé une partition de la volumétrie en deux corps de bâtiment distincts. Le corps principal, le chalet, repose sur un socle en T, dont la partie arrière semi-enterrée se déboîte de part et d'autre du volume majeur.

Cette manière de procéder génère un volume émergent de dimension contenue, une grande maison, minimisant ainsi son impact visuel et s'intégrant de façon harmonieuse dans le site. Elle permet également de créer naturellement au rez-de-chaussée des espaces protégés, et à l'étage des terrasses suspendues.

L'organisation intérieure de l'institution, de façon logique, se calque sur le découpage volumétrique proposé. Le socle reçoit l'accueil, les espaces collectifs et les services, alors que dans le chalet sont réparties sur 3 étages les 2 unités de vie, et dans les combles les locaux techniques.

Le rez-de-chaussée dans sa partie sud, est bien organisé, avec une disposition cohérente des espaces communs, accueil, séjour commun, salle à manger et terrasse orientée sud-est, ouverte sur le magnifique paysage. Dans sa partie nord la rocade de certains locaux permettrait d'en améliorer le fonctionnement, notamment le position de la pharmacie par trop éloignée de la circulation verticale.

Le principe typologique proposé pour l'organisation du chalet est simple et efficace.

Les étages accueillant les deux unités de vie sont organisés de manière semblable. Au centre sont disposés les espaces de distribution et de services, au sud soit les séjours d'unité, soit les salles à manger ou encore les fumoirs, tous ces espaces lovés autour d'un grand balcon protégé. Les chambres des bénéficiaires, toutes de même dimension, occupent les ailes de l'étage, orientées en est et en ouest.

Le plan de la chambre de par sa généreuse largeur permet une bonne appropriation de l'espace, reconnaissant une zone jour et une zone nuit. La fenêtre tout hauteur offre un contact privilégié avec le paysage, la partie ouvrante étant protégé par un claustra, pour une bonne intimité de la zone nuit et minimiser les vis-à-vis.

L'unique escalier interroge le jury sur sa capacité à répondre aux normes de sécurité, l'expert consulté le confirme, un second escalier desservant les étages est indispensable. L'implantation de celui-ci aurait malheureusement des répercussions importantes sur la typologie de l'étage, la compacité du plan ne pouvant pas accepter un simple ajout en façade.

Le mode constructif choisis est rationnel, béton pour le socle et structure bois pour la partie chalet. La volonté louable de minimiser les terrassements en évitant la construction d'un sous-sol est fortement péjorée par la construction semi-enterrée, qui génère en finalité un volume d'excavation nettement supérieur aux autres projets.

Le traitement de l'enveloppe est pertinent, exprimant clairement les fonctions contenues, même si la façade sud mériterait un ajout de fenêtre dans ses surfaces latérales afin de gommer un certain schématisme, et offrir aux chambres sud une vue supplémentaire.

Les aménagements extérieurs sont précisément dessinés, judicieusement arborés, répondant aux attentes programmatiques et fonctionnelles, place d'accueil, terrasses, zone de détente.

Le parking voitures par sa position proche de l'entrée est rationnel, mais l'implantation de celui-ci en contrebas de la parcelle aurait certainement offert une plus grande qualité aux espaces de détente.



Situation et implantation

Le site se caractérise par son rapport privilégié au territoire, dans une position de promontoire qui offre de généreuses échappées vers l'est, le sud et le nord.

Le lieu d'implantation est constructif et pavonnaire, avec des implantations dictées à la fois par la topographie et, dans une moindre mesure, par le réseau de chemins.

L'implantation de la nouvelle « maison » prend en compte la topographie et les parts des différentes orientations et axes offerts par sa position, y compris la voie amont.

La topographie est inscriptible de manière à s'y adapter : un socle se décline sur le flanc nord et laisse la partie sud pour les accès, le parc en aval et les terrasses. Ce socle offre également un niveau supérieur praticable qui dessert en accès secondaire et des terrasses situées aux résidents.

Sur ce socle est posé le volume des unités d'habitation qui s'ouvre sur les paysages environnants grâce à sa position à l'élevé.

Volumétrie et échelles

Le programme des locaux est partagé en deux parties principales : Socle et Châlet - qui sont développés en une volumétrie compacte, claire et lisible.

Le Socle

> regroupe les locaux d'accueil, les bureaux, les locaux professionnels, le séjour et la salle à manger

> gère naturellement les espaces extérieurs. Facçade vitriculée, l'entrée sud, la terrasse est

> permet son utilisation en couverture pour les résidents, potager, terrasse, piscine.

Le Châlet

> rassemble les fonctions en une volumétrie compacte

> accueille les deux unités réparties sur trois étages

> permet une volumétrie du paysage à 360°

Cette composition crée un rapport clair à la topographie et s'intègre avec ménagement à la pente. Les espaces extérieurs gérés sont naturellement définis par le nouveau bâti et réglés par un réseau de chemins.



Les espaces extérieurs

La volumétrie définit deux niveaux principaux : Plateau Intérieur et Terrasse

Le Plateau Intérieur

> définit une zone d'ombrage Sud en rapport avec le stationnement visiteurs

> dégage une ample terrasse abritée au Sud-Est dédiée aux résidents

> accueille les écoles vitricoles, locaux, fonction dans une cour dédiée à l'ouest

La terrasse

> accueille une terrasse en continuité de la salle à manger de l'unité 9 lits

> se prolonge à l'est avec un balcon et un potager réhaussé

> crée des places de stationnement pour le personnel

Le reste du site est traité sans interventions invasives en accord avec la topographie, les arbres existants par le chantier seront réplantés ou remplacés par des essences indigènes tels que : châtaigniers, pruniers.



Accès et stationnement

L'entrée du nouvel ensemble est prévue sur la façade Sud, en liaison avec le stationnement qui est ombragé dans un niveau inférieur dans la continuité de la pente en séquence. Les chemins donnent accès au parc au Sud, qui peut être mis à disposition du public.

Au Sud Châlet, en contact avec le chemin de Chanella, sont réunies les accès vitricoles : d'abord l'accès aux places de stationnement, puis à la cour d'accès des véhicules de fonction et secours, avant le croisement de la rue.



Répartition des fonctions



SITUATION 1:500



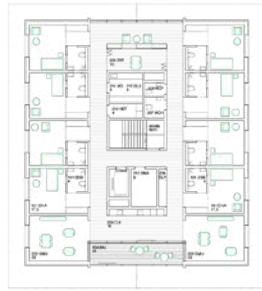
COUPE AA



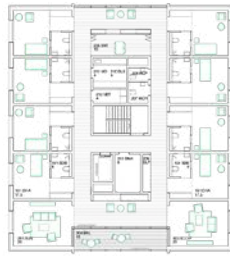
ELEVATION BLD

"CHARLES"

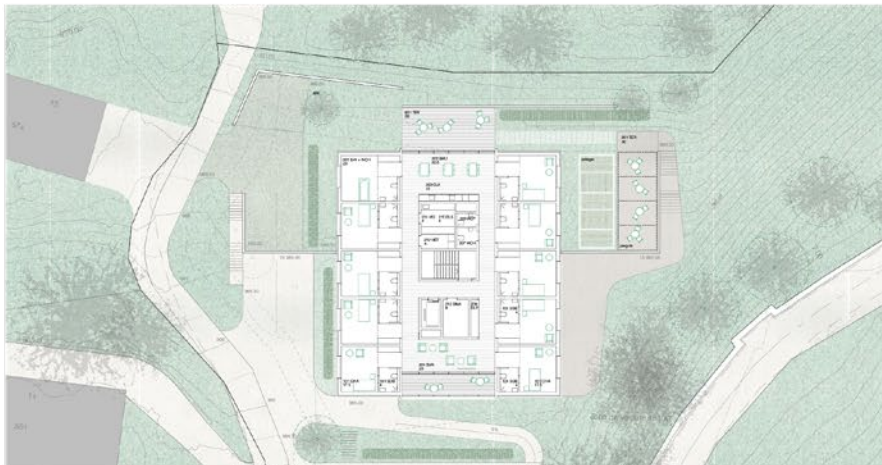
Concours_EPSM Chanella à Rossinière



NIVEAU 3 CHAMBRES



NIVEAU 2 CHAMBRES



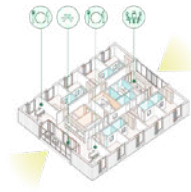
NIVEAU 1 UNITE DE VIE 9 CHAMBRES



REZ-DE-CHAUSSEE

Les unités de vie

Le troisième niveau abrite huit chambres, une cuisine et deux salles à manger. Les espaces communs sont organisés autour des volumes de descente et de service. Le salon est traité comme un jardin d'hiver, ce qui permet de profiter de la vue sur les montagnes. L'espace central, bien ouvert, est quant à lui ouvert sur le grand paysage au nord et au sud, créant ainsi un élément de rupture fort et socle. Cet espace très largement vitré laisse pénétrer la lumière dans tout l'étage. Au nord, le local d'entretien, en continuité de la circulation, peut profiter aux résidents en dehors de son utilisation professionnelle.



NIVEAU 3 ISOMETRIE

Au deuxième niveau se trouvent huit chambres qui viennent compléter les seize chambres de l'étage. Les séjours et le séjour commun (situé au niveau central pour relier les deux unités) sont orientés vers le sud et ouvrent sur l'extérieur par le balcon partagé.

Toutes les chambres disposent d'une entrée suffisamment ample pour être compatibles avec la mobilité réduite et l'accompagnement par un soignant. Elles disposent d'une armoire encastrée côté chambre, ce qui permet d'en privilégier l'usage. Les dimensions des chambres ont été pensées de manière à permettre un aménagement flexible et des accès optimisés. Les larges fenêtres offrent une vue imprenable sur l'extérieur grâce à leur profondeur et à leur position.



NIVEAU 2 ISOMETRIE

Le niveau 1 abrite neuf chambres réparties dans deux ailes latérales qui définissent l'espace commun central, véritable cœur de l'étage, orienté au sud vers le parc et l'extérieur, et au nord vers la terrasse. Cette unité offre un rapport privilégié au sud grâce à un prolongement extérieur de la salle à manger et un espace dédié à la détente surplombant la vallée à l'est et à l'ouest. La salle de bain thérapeutique est située à ce niveau, à l'écart des activités collectives du rez-de-chaussée.

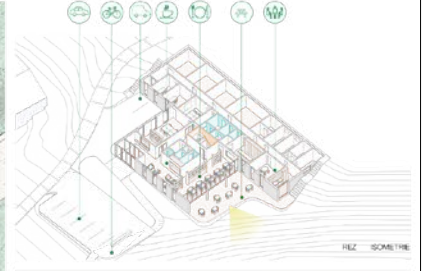


NIVEAU 1 ISOMETRIE

Le Rez-de-chaussée collectif, cœur du lieu de vie

Au rez-de-chaussée se trouvent les locaux d'accueil et professionnels. Le parvis d'entrée, orienté au sud, mène au site qui débouche à l'exception, le séjour et la salle à manger. La cuisine est ouverte sur la salle à manger et dispose également d'un accès à la terrasse, tout comme la salle d'animation qui donne sur le sud. Les locaux d'accueil sont aménagés de manière flexible et permettent une utilisation flexible au gré des activités de rééducation.

Les locaux entrants et médicaux sont localisés en retrait de la vie communautaire du rez-de-chaussée, à l'ouest. Les locaux entrants, ou associés aux locaux médicaux et de soins, avec une circulation dédiée permettant de séparer les flux du public et du personnel. Le local de rangement est situé dans le parc au sud.



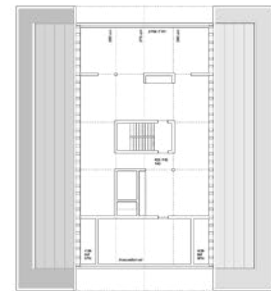
REZ ISOMETRIE



SEJOUR COMMUN AU REZ AVEC LIAISON À LA SALLE À MANGER ET À LA TERRASSE



VUE DE LA FACE SUD AVEC LES ESPACES DE BÉAGEMENTS OUVERTS TRAVERSANTS



COMBLES TECHNIQUE

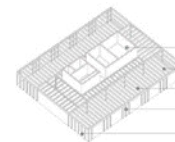
Structure

Le concept d'implantation a mené à une réflexion sur la performance d'un sous-sol. Il a été décidé de ne pas en réaliser un, afin de s'approcher du niveau d'implantation d'après déclivité. La distance entre le no-dechaussée et la trame nord a été augmentée pour stabiliser le sous-sol en toute sécurité. La volumétrie ainsi dégagée permet de traverser les défilés et de réaliser les niveaux d'excavation pour les rampes et la stabilisation des fondations sous rader.

La structure est composée de deux systèmes constructifs complémentaires : le niveau de socle et le rader sont en béton, tandis que les étages sont réalisés en structure bois. Les pontons sont optimisés pour intégrer des éléments techniques (ventilation) et de confort (éclairage, acoustique), et pour permettre le recyclage des pontons créant des éléments préfabriqués du montage des pontons. L'aspect architectural est renforcé par la combinaison des pontons en béton armé et du sur-béton des planchers qui garantit la stabilité de l'ensemble.



- ponton béton
- ponton bois
- non ponton bois
- finitions



- ponton béton
- charpente
- structure primaire
- ponton bois
- ponton bois

Protection incendie

Grâce au recoupe de la cage d'escalier qui donne directement sur l'espace extérieur, l'ensemble du volume peut être classé conformément aux normes vigentes en vigueur. La face horizontale dans les étages supérieurs est possible via le système de caissons. Au no-dechaussée, des portes coupe-feu, normalement fermées, assurent le cloisonnement nécessaire de la voie d'évacuation. Les caractéristiques des étages sont décrites d'un niveau coupe-feu.



L'auteur du projet prend comme opportunité le remplacement du bâtiment existant pour implanter deux maisons dans deux volumes distincts, afin de s'intégrer au mieux au tissu bâti environnant du village de Rossinières. Les deux volumes sont disposés habilement en perpendicularité des courbes de niveaux, ce qui offrent ainsi des orientations variées et une bonne utilisation de la partie Est de la parcelle.

Ces volumétries sont implantées sur un socle semi-enterré, qui contient l'ensemble des fonctions communes à la fondation. Au-dessus de ce socle se trouve l'esplanade d'entrée et d'adressage des deux unités de vie des résidents. Cet espace généreux offre un balcon sur le paysage qui est apprécié.

Le parking véhicules est situé au Nord de cette esplanade afin de laisser le terrain en aval pour les résidents. Les manœuvres des véhicules sont ainsi juxtaposées tant aux façades des bâtiments qu'à l'esplanade. La place de livraison est habilement située en contrebas, au niveau des espaces communs, cependant les manœuvres des véhicules sont complexes, ceci avec le peu d'espace à disposition à proximité de la route d'accès.

L'entrée principale de l'établissement se trouve dans la plus grande maison à l'Ouest et distribue au rez-de-chaussée les fonctions administratives. L'unité de 16 chambres se développe dans les trois étages supérieurs. L'entrée de la maison à l'Est est dévolue à la petite unité de 9 chambres réparties sur trois niveaux également.

Dans le socle (sous-sol ou rez-inférieur) sont organisés les espaces de livraisons et de collaborateurs, ainsi que les accès de vie des résidents (séjours et repas communs, ...). Un deuxième sous-sol partiel est prévu pour les locaux techniques et dépôts.

Le collège s'interroge sur le fait que l'entrée de l'institution se réalise à travers une des maisons et pas dans le socle commun du niveau inférieur. En effet, cela confère une confusion sur la clareté de l'organisation de l'institution.

Le fait que chacune des unités soit totalement indépendante l'une de l'autre, respectivement dans un autre corps de bâtiment et que chacune des unités, quel que soit le nombre de chambre, soit répartie sur 3 niveaux ne convainc pas les utilisateurs et nécessiterait de surcroit une grande dotation en personnel. De même, la position des locaux des équipes de soins et du bureau de l'infirmier-ère chef-fe au rez-de-chaussée de la grande maison (unités de 16 lits) soit très éloignée de celle de 9 lits, pose un problème d'accompagnement pour les bénéficiaires les plus fragiles.

Les plans des étages de chambres sont peu convaincants en lien avec l'exigüité de l'organisation compliquée des espaces de distribution. Les chambres sont réparties sur toutes les faces des deux unités, ceci avec des vues et conditions de luminosité très différentes pour les bénéficiaires, ce que regrette le jury.

L'expression architecturale n'a pas convaincu le jury. D'une part, la pente des toitures ne respecte pas la réglementation et le caractère du lieu, avec des pentes bien inférieures à celles des constructions environnantes, et d'autre part, l'insertion du long socle semi-enterré démontre la difficulté des raccords latéraux au terrain, notamment sur les façades Ouest et Nord-Est.

Le projet « Marie-Thérèse » a séduit le jury par sa volumétrie raisonnée, mais n'a pas convaincu tant dans l'organisation des locaux que dans son caractère architectural.



Marie-Thérèse

URBANISME

Le nouvel établissement de l'EPSM Chanella vient en remplacement du bâtiment existant. Afin de répondre au mieux au cahier des charges, le programme des locaux est réparti en deux volumes distincts - la Maison Marie et la Maison Thérèse. Cette conception tient compte de la taille des volumes des bâtiments avoisinants et vise une intégration harmonieuse dans le tissu local.

Un élément central du projet est le socle commun qui sert à la fois de fondation et de lien entre les deux volumes. Ce socle suit la pente du terrain du terrain existant afin de s'intégrer avec harmonie dans le paysage. Cette implantation non orthogonale des deux bâtiments les met en relation joueuse l'un avec l'autre. Elle instaure une densité villageoise traditionnelle, empreinte de modernité.

Entre les deux bâtiments s'étend une vaste esplanade qui marque non seulement l'adresse de l'établissement, mais offre également une vaste terrasse avec une vue impressionnante. Cet espace

extérieur est conçu de manière à pouvoir être aménagé librement pour différentes activités, offrant ainsi aux résidents de multiples possibilités d'utilisation. Lieu de rencontre et d'échange pour les résidents, l'esplanade favorise les échanges sociaux et renforce le sentiment de communauté au sein de l'établissement.

ESPACES EXTÉRIEURS

L'utilisation des zones extérieures est clairement séparée en une partie nord, avec places de parking, et une partie sud au niveau inférieur réservée aux loisirs et à la détente.

La grande place, qui sert d'adresse, fait également le lien entre la partie supérieure nord et la partie inférieure sud. En contrebas de celle-ci se trouve une terrasse généreuse et accueillante. Un terrain de pétanque se trouve à proximité immédiate et apporte de l'animation à la terrasse qui, elle, est idéale pour une pause et un rafraîchissement à l'ombre.

Un petit et un grand cheminement au sud de la terrasse invitent à des

promenades dans le parc.

Deux aloüves avec des banos offrent une vue magnifique sur le Rocher du Midi et La Sarouche et invitent à une pause.

La fontaine (Jeu d'eau) dans la partie inférieure de la zone de Verdure dispose d'un socle depuis la route.

ORGANISATION INTÉRIÈRE

L'organisation intérieure de l'EPSM Chanella est clairement structurée et suit le principe d'une transition échelonnée des espaces publics aux espaces semi-privés et privés. Cette disposition bien pensée favorise à la fois la fonctionnalité et la privacité des résidents.

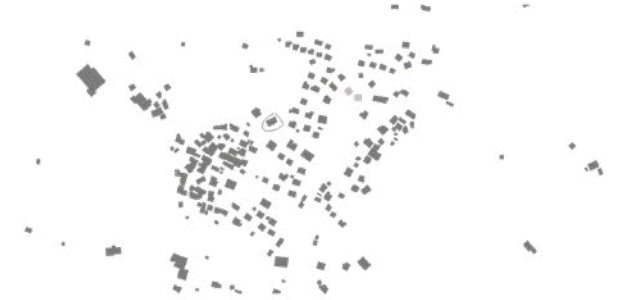
Le hall principal constitue l'élément central et mène directement à la réception dans le bâtiment ouest. C'est ici que commence le passage des espaces publics aux espaces semi-privés. Un étage en dessous se trouve le socle qui relie les deux unités en abritant les

espaces collectifs. Il s'agit notamment de la salle à manger commune, du séjour commun, de la salle d'activité polyvalente et de l'espace bien-être, qui sont tous aménagés de manière à créer une atmosphère accueillante et sociale.

Le même niveau abrite également les locaux pour les espaces professionnels ainsi que la livraison, ce qui permet une organisation efficace des différents services. Un étage plus bas se trouvent les locaux techniques et de stockage, indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

Avant que les résidents accèdent aux étages supérieurs, où se trouvent les chambres privées, ils longent le séjour et la salle à manger avec la cuisine de l'unité de vie (espaces semi-privés). Cette disposition favorise le contact et l'interaction entre les habitants de la même unité de vie.

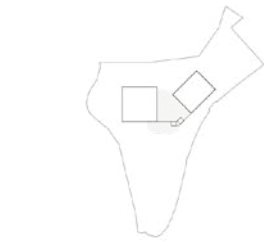
La maison ouest compte au total 15 chambres, tandis que la maison est en compte 10. L'organisation claire des chambres et des espaces



Plan de masse



Espaces extérieurs



Espace de liaison commun à l'intérieur et à l'extérieur



Plan de situation 1:500



Elevation sud 1:200





de circulation favorise l'intimité individuelle des résidents tout en contribuant à la convivialité au sein de l'établissement.

CONSTRUCTION

La construction de l'EPMS Chanella se caractérise par un choix de matériaux et un mode de construction rigoureux. Les parties en contact avec le terrain ainsi que l'élagage du socle sont conçus en béton recyclé. Les étages supérieurs sont construits en éléments préfabriqués de bois, provenant de la production locale. Ce haut degré de préfabrication permet de réduire le temps de construction et assurer un rapport coût-efficacité optimal. Les charges porteuses sont directement transférées au sol, sans porte-à-faux coûteux, par un radier avec renforcements. Le bâtiment est construit conformément aux normes SIA actuelles, notamment en matière de sécurité sismique.

L'ensemble de la construction ainsi que le choix des matériaux répondent aux exigences strictes pour obtenir le label Minergie-P-Eco, garantissant ainsi une efficacité énergétique et une durabilité élevées.

Les toits des deux maisons sont équipés d'installations photovoltaïques qui contribuent à une production d'énergie locale et renouvelable.

Les installations techniques sont réduites au minimum, dans l'esprit d'un système global avec un degré de technicité pragmatique - une stratégie résolument « low-tech ».

Le chauffage du bâtiment est assuré par des surfaces de chauffage statiques, équipées de vannes thermostatiques, qui peuvent ainsi réagir de manière dynamique aux changements d'utilisation et de besoin.

En outre, une attention particulière a été accordée à une dimension optimale de fenêtres afin de maximiser l'utilisation du soleil d'hiver tout en assurant une protection solaire efficace en été grâce à des stores extérieurs. Un refroidissement nocturne par la cage d'escalier est prévu afin de réguler les températures dans les pièces d'habitation pendant les mois chauds. La masse du noyau est conçue en béton armé de manière à servir de stockage de chaleur/froid et à contribuer à la stabilité thermique du bâtiment.

Le nouveau bâtiment répond à des exigences élevées en matière d'efficacité énergétique et de confort, conformément au standard Minergie-P-Eco. Le concept actuel se caractérise en particulier par une très faible consommation d'énergie de chauffage.

La clé de ce concept réside dans l'exploitation de la géothermie au moyen de pompes à chaleur. Celle-ci produit la chaleur nécessaire pour le chauffage des locaux et l'eau chaude.

La séparation rigoureuse des systèmes de construction et d'installation selon leurs différentes durées de vie garantit une gestion à faible entretien. La compacité du volume bâti assure également la durabilité économique de l'établissement.

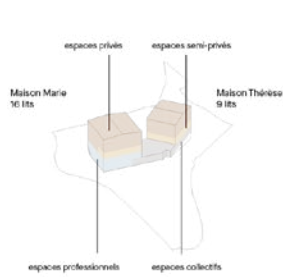
Dans l'ensemble, la construction de l'EPMS combine un mode de construction moderne et durable et offre un confort d'habitation maximal.

PROTECTION INCENDIE

L'EPMS Chanella est un bâtiment de hauteur moyenne. Il s'agit d'un établissement d'hébergement dans lequel la sécurité incendie est une priorité essentielle.

Le bâtiment est classé au niveau 3 de l'assurance qualité. Les distances de sécurité incendie sont strictement respectées conformément aux normes en vigueur. En outre, la longueur totale des voies d'évacuation est conforme aux exigences de l'AEAI (Association des établissements d'assurance incendie) et permet une évacuation rapide et efficace en cas d'urgence.

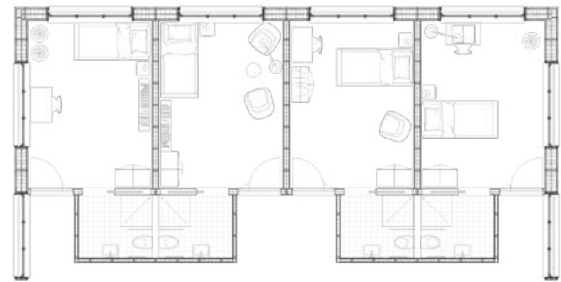
En résumé, l'EPMS Chanella respecte strictement les normes de sécurité incendie et garantit ainsi la protection et le bien-être de tous ses occupants.



Répartition des utilisations



Protection incendie



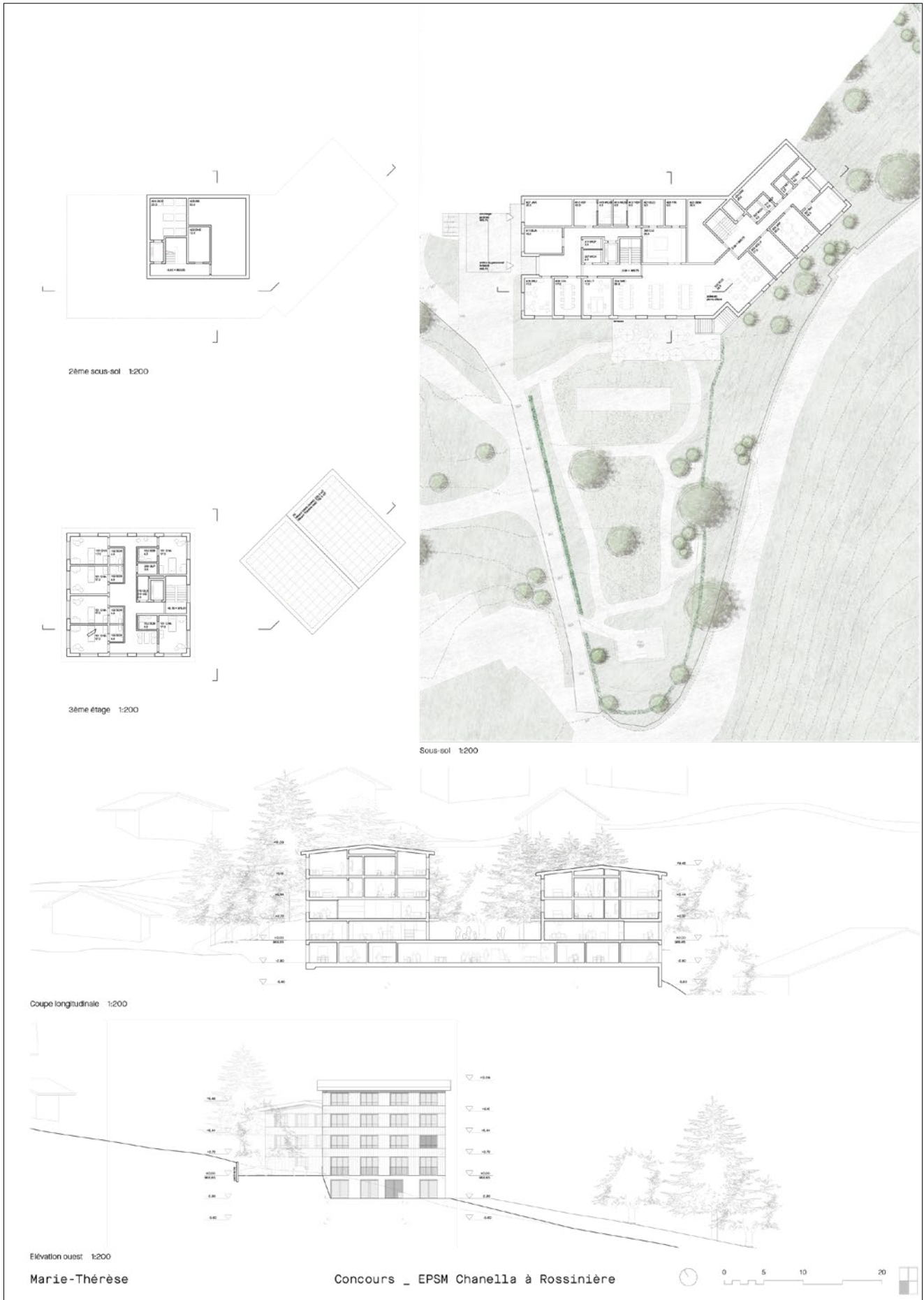
Propositions d'aménagements des chambres types t50



Image de synthèse extérieure



Elevation est 1:200



Le projet «Journée ensoleillée» propose un volume à redent constitué de trois corps de bâtiments accolés, reposant sur un socle. Le concept architectural traduit directement l'organisation de l'institution en dédiant le volume central et le socle aux espaces communautaires, tandis que les unités sont réparties dans les volumes latéraux. Bien que la disposition des trois corps bâtis soit clairement identifiable en plan et en élévation, l'expression générale de la proposition est perçue comme peu intégrée au contexte bâti existant. Les trois volumes évoquent l'image de trois maisons «tour» accolées, ce qui contraste avec les proportions plus horizontales et écrasées des constructions environnantes. De plus, la toiture plissée ne parvient pas à convaincre pleinement. Le jury exprime des réserves quant à l'intégration de cette volumétrie dans le contexte sensible de Rossinière, tout en reconnaissant la cohérence générale du parti architectural et le lien direct entre l'expression des façades et le concept adopté. L'insertion du volume dans le terrain est soignée, avec une excavation minimale, ce qui est apprécié par le jury.

Concernant l'organisation générale de la parcelle, l'implantation des trois volumes, en limite nord, libère certes le flanc sud du terrain, mais celui-ci est principalement dédié au parking, ce que le jury regrette. Cette disposition des places de stationnement limite la possibilité de créer un jardin de qualité et le parking, tel que proposé, ne fonctionne pas de manière optimale.

L'organisation des locaux est simple et cohérente: le socle et le corps de bâtiment central regroupent les espaces partagés, tandis que les unités, situées dans les deux maisons latérales, comprennent une unité de 9 chambres sur un étage et une unité de 16 chambres réparties sur deux étages. Le jury souligne l'avantage de cette organisation et de cette distribution, qui permettent d'organiser les unités aussi bien par plateau que verticalement. Le plan de tous les étages suit une configuration similaire: un vide central offre des vues sur les quatre versants du paysage et organise tous les espaces communs en lien avec les unités. Chaque étage comprend deux groupes de 4 ou 5 chambres, la plupart bi-orientées, sauf six chambres orientées uniquement au nord. Le plan des chambres est de type classique, sans proposition novatrice.

Au rez-de-chaussée, les entrées des résidents et du personnel sont clairement séparées. Le corps de bâtiment à l'est est dédié au personnel, aux fonctions de soins et d'administration. Cette séparation des flux et des entrées est appréciée. Directement en lien avec l'entrée des résidents se trouvent les fonctions d'accueil, de cuisine, de salle à manger et de salons. L'organisation de ces fonctions sous la forme d'un plan libre et fonctionnel, mais manque de qualité spécifique en termes de spatialité et d'ambiance. Le jury regrette l'uniformisation ou la standardisation des solutions proposées en plan.

Les auteurs ont proposé une réflexion sur le réemploi et les économies de moyens, des propositions saluées par le jury.

En conclusion, le projet «Journée ensoleillée» présente de grandes qualités d'organisation fonctionnelle découlant directement de l'implantation des trois corps de bâtiments, dont l'un regroupe tous les programmes communs. Cette rigueur a pour revers un manque de propositions spécifiques en termes de spatialité et d'identité. Le parti pris offre, sur le plan de l'expression, des rapports jugés peu adaptés au contexte bâti en termes de gabarit et d'expression. Le projet déroge aux distances à la limite au nord.



Situation 1:500
0 5 10 20

Introduction

La proposition "Journées ensoleillées" du nouvel EPSM Chanella à Rossinière repose sur deux concepts fondamentaux. Tout d'abord, proposer un volume fonctionnellement adapté et parfaitement organisé accordant le personnel au caractère domestique. Ensuite, parvenir à une intégration harmonieuse du bâtiment sans affecter les voisins ni porter atteinte aux qualités paysagères de son environnement.



Implantation

Le nouveau bâtiment sera situé dans la zone nord. Il remplacera le bâtiment actuel, afin de profiter de la partie déjà aménagée de la parcelle et de respecter au maximum le jardin existant. Dans le but d'obtenir une intégration maximale du bâtiment, il a été décidé de fragmenter son volume en trois « maisons », adaptant ainsi la perception de son échelle à celle des bâtiments résidentiels environnants. Conformément aux directives techniques et aux règles d'urbanisme en vigueur, le nouveau bâtiment placera autour de lui des espaces variés et fragmentés.

On accède à l'ensemble depuis la « Place de Chanella », offrant une vue apaisante sur le jardin. Cette place centrale sert de point de rencontre pour tout l'EPSM ainsi qu'avec l'extérieur, facilitant l'accès à la cafétéria et au parc pour les résidents et leurs visiteurs.

La place principale est conçue comme un belvédère ensoleillé avec vue sur le parc. En effet, ce point stratégique marque l'entrée principale de l'ensemble. Près de celle-ci se trouvent les places de stationnement « dépourvuées ». Une petite place plus privée et protégée à l'est permet de profiter de la vue sur la vallée.

Le parc de stationnement nord est réservé à la logistique, permettant de livrer directement la cuisine et les services. Cette place est également disponible comme espace secondaire pour le personnel. Pour éviter l'interférence entre les flux, les parkings des visiteurs et du personnel sont aménagés parallèlement au Chemin de Chanella. Les parcs à vélo sont situés à côté.

Organisation des « Trois maisons »

Compte tenu de l'atmosphère paysagère environnant le bâtiment, la proposition vise à maximiser les vues exceptionnelles offertes par toutes les orientations. Pour ce faire, un plan d'étage très dynamique a été créé, indiquant dans la maison les différentes scénographies qui proposent le paysage.



Les étages sont organisés en « 3 maisons ». Une « maison centrale » dans lequel se trouvent les espaces communs et deux « maisons » annexes identiques dans lesquelles se trouvent les chambres.

Fonctionnellement parlant, la résidence est simplement organisée en 3 unités de vie de 15 et 9 résidents. L'unité de vie de 9 places est située sur un seul étage. L'unité plus grande est répartie sur deux étages de 8 chambres chacun, tout en intégrant d'autres usages complémentaires.

Dans la « maison centrale » se trouvent le séjour et la salle à manger commune, en respectant les services exigés par résidents. À côté de la salle à manger, s'ouvre la cuisine et une grande terrasse d'étage pour contempler le jardin. De l'autre côté se trouvent le séjour et la salle d'entraîneur, qui bénéficient de vues différentes.



Le point de rencontre principal du bâtiment avec l'extérieur et l'accès sera situé à la maison centrale. C'est à partir de là que s'organisent les circulations internes dans le bâtiment.



Une agréable cheminée et un banc en terre cuite apportent de la chaleur et renforcent les échanges et la cohabitation communautaire, en stimulant les rencontres occasionnelles et les différents rythmes de vie, sans pour autant porter atteinte à la condition domestique du complexe.

Toutes les circulations créent des perspectives croisées et des parcours diversifiés, renforçant à la fois le sentiment de communauté et la sensation d'intimité et de vie privée que chaque foyer doit percevoir.

Les espaces de service de chaque unité sont répartis de manière fonctionnelle dans le module central et à proximité les uns des autres.

Au sud-est, les espaces publics s'organisent en position centrale et proches de la place publique. Le hall d'entrée centralise l'accès principal. Le salon commun, proche du hall et en liaison directe avec un petit couvert, bénéficie d'une large vue sur le jardin. À côté, il y a une salle à manger ouverte sur la cuisine, avec un accès indépendant de l'extérieur pour faciliter la livraison des fournitures et l'enlèvement des ordures. Équipement situés en position centrale et très accessibles aux résidents, se trouvent les salles polyvalentes.

Dans la maison située plus à l'est, on trouve respectivement les espaces administratifs, le bureau d'entretien-chauffe, le local médical et la salle de personnel, tous bénéficiant d'un accès direct à l'agable terrasse extérieure.

Au sud-est, à côté du réseau de communication, se trouvent les vestiaires et la buanderie. S'ajoutent les salles de stockage et une partie des locaux techniques.

Pour le reste de ces espaces techniques dédiés aux installations, la souçette gérée par l'entretien de tout son utilité, apportant ainsi une atmosphère domestique et accueillante au complexe.

Aménagements extérieurs

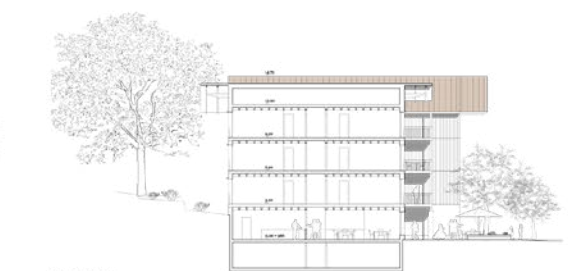
Les aménagements extérieurs sont limités à une zone semi-privée pour les places. Des interventions topographiques minimales seront réalisées sur la parcelle, afin de faciliter les activités liées aux potagers et au jardinage, tout en assurant l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Le nouveau chemin pédestre offre un agréable parcours. Le long de ce sentier, divers espaces de détente sont aménagés pour garantir le repos des résidents et du personnel, et pour encourager les moments d'échanges forts.

Le patrimoine arboré existant est préservé et complété par la plantation de nouveaux arbres. Des petits fleurs abritent des insectes, ainsi que des arbustes et des arbustes autochtones valorisent l'excellente situation du site d'un point de vue écologique. L'eau de pluie provient de deux toitures du bâtiment sont dirigées vers des fosses de Stockfish afin de s'écouler dans le terrain.



Elevation sud 1:300



Coupe A-A 1:300

JOURNÉES ENSOLEILLÉES

Concours EPSM Chanella à Rossinière



Réemploi

Avant la démolition du bâtiment actuel, une identification minutieuse des matériaux permettra de séparer ceux qui pourront être réutilisés dans le projet ou vendus pour d'autres usages. Il est essentiel de réaliser une étude préliminaire lors de la phase conceptuelle de projet avant la démolition ou le démontage du bâtiment existant.

Nous proposons de réutiliser les murs en pierre existants du jardin et de les intégrer dans le nouveau concept d'aménagement paysager.

Nous nous sommes également identifiés plusieurs éléments emblématiques du bâtiment actuel, tels que la colonne de l'escalier d'accès principal, que nous souhaitons réutiliser pour conférer un caractère unique à l'EPSM et préserver une partie de son histoire.



Plan de situation et abords 1:200

Système constructif et économie de la construction

Compte tenu des caractéristiques de l'EPSM et des objectifs économiques et opérationnels définis dans le programme, nous proposons une construction fondée non seulement sur une organisation rationnelle du programme, mais également sur une économie constructive qui optimisera les investissements futurs à court, moyen et long termes.

La structure a été conçue avec des planchers et des murs structurels en bois. Ainsi, des bales structurelles bois-membrées ont été proposées et un revêtement boisé orienté, qui reprend l'organisation de l'étage supérieur. La structure en bois s'ajoute sur une grille, modifiée par la charnière type, qui permet d'utiliser des éléments préfabriqués. Les locaux sanitaires, tous strictement identiques, peuvent également être préfabriqués.

De plus, les excavations ont été réduites au minimum et les espaces intérieurs simplifiés pour favoriser une composition optimale. Dans cette optique, il est possible de minimiser le volume du bâtiment à chauffer, en réduisant l'espace sous le toit de l'enveloppe thermique.

Nous proposons un système de production de chaleur combinant géothermie et panneaux photovoltaïques. Afin de limiter l'impact visuel, les panneaux solaires intégrés sont installés sur les versants sud-est des toits, la partie la moins visible depuis le village.

Le bâtiment bénéficie d'une ventilation transversale naturelle. Parallèlement, un système de ventilation à simple flux sera mis en place. De manière efficace, les fenêtres intègrent une petite arête pour l'aérer d'été, tandis qu'un mosquitoïre installé dans les combles assurera l'extraction de l'air vicié des salles de bains.

La façade est intégrée efficacement dans l'environnement rural de Rossinière. La façade des étages supérieurs est proposée en bois vernis, avec des lattes horizontales de 20x10, en diagonales verticales.

La façade de rez-de-chaussée est constituée d'une seule couche de briques thermiques isolantes, avec une finition en crépi, garantissant ainsi une bonne isolation. Les murs en contact avec le sol seront réalisés en béton, incorporant un maximum de granulats recyclés provenant de démolitions.

La conception et les dimensions des toits, des façades et des couvertures ont été pensées pour prévenir la surchauffe estivale. Toutes les fenêtres des chambres seront dotées d'un système de protection solaire mobile, tandis que les fenêtres des espaces communs seront ombragées par des terrasses et les avant-toits. De plus, les fenêtres des chambres comportent une partie inférieure rétractable à la surface vitrée.



Elevation est 1:200



Coupe B-B 1:200



Premier étage



Deuxième étage



Troisième étage



Toit-terrace



Chambre



Chambre 1/20

Pour les intérieurs des étages accueillant les chambres, des matériaux chaleureux dans des serres de bois sont choisis. Dans les chambres, la structure en bois grille est mise visible. Les revêtements extérieurs seront en contact au sol, offrant ainsi des caractéristiques de confort optimales. Au rez-de-chaussée, les sols seront uniformes, faciles à nettoyer et à entretenir, afin d'assurer leur durabilité.



Élévation et 1:200



L'auteur du projet propose de dissocier l'EPSM en deux maisons identiques, reliés par un rez inférieur partiellement enterré, afin de s'intégrer dans le tissu bâti environnant. Malgré de belles qualités architecturales et fonctionnelles, le jury s'interroge sur l'implantation parallèle des deux maisons qui apparaît quelque peu rigide et peu soucieuse de la ligne de crête de site qui définit le site. De plus la volumétrie verticale des deux volumes fait référence à une expression architecturale qui peine à s'intégrer dans le contexte du Pays d'Enhaut, dont les volumes se caractérisent par des proportions horizontales.

La scission du programme de l'EPSM en deux volumes distincts est intéressante dans la recherche d'une identité domestique, mais tend à flouter son fonctionnement institutionnel et son identité au sein du village de Rossinières.

L'implantation des deux maisons permet de libérer trois espaces extérieurs distincts: un espace d'entrée qui converge à l'interface des deux volumes, un vaste jardin au sud et une terrasse pour le personnel à l'est. L'interstice entre les deux volumes est jugé trop étroit d'autant plus que le projet déroge, sans que cela soit rédhitoire, aux prescriptions dimensionnelles des avant-toits. Cet espace d'entrée se veut informel et ne parvient malheureusement pas à créer un parvis digne d'une institution comme celle de l'EPSM.

La répartition des places de parc sur deux localisations distinctes, hors de l'espace dédié au jardin, est habile et libère la vue et les aménagements paysagers de nuisances infrastructurelles. A l'exemple de la terrasse du séjour commun, le dessin des aménagements reste cependant trop schématique pour se faire une idée précise de la qualité de l'interaction entre les programmes intérieurs et leurs prolongements vers le jardin.

La mutualisation des espaces institutionnel et administratif au sein du rez inférieur, qui regroupe les espaces collectifs et le séjour commun, est positive. La combinaison de l'accueil et des locaux dédiés au personnel soignant en lien avec la petite unité de vie, dont les pathologies des résidents requièrent un suivi plus conséquent, est particulièrement pertinente.

Le projet prend le parti d'une vie collective et domestique qui développe les unités de vie sur 3 étages. Les séjours des unités de vie s'ouvrent sur un grand balcon couvert qui profite de la surhauteur de l'étage des combles. L'organisation en plan prône une vie proche de la colocation. Le positionnement des salles de bains en façade est apprécié pour son apport de lumière et de ventilation naturelle.

Malgré les qualités indéniables du projet, la séparation et l'indépendance des deux unités n'arrivent pas à convaincre les utilisateurs et nécessiterait une dotation supplémentaire en personnel. L'escalier ouvert, sur lequel s'ouvre toutes les chambres ne répond malheureusement pas aux enjeux de sécurité d'un établissement en classe 3a.

En prenant le parti de concevoir deux maisons identiques qui se répondent par symétrie, le projet propose une organisation intérieure, qui, malgré des qualités de vie avérée, n'arrivent pas à convaincre sur le fonctionnement institutionnel et opérationnel au quotidien. La recherche d'une expression singulière est appréciée, sans toutefois réussir à convaincre par le langage architectural proposé.

Concernant les questions environnementales, le jury s'interroge sur la justesse de l'argumentation qui va à l'encontre de l'usage du bois pour la structure porteuse. La volonté de minimiser les volumes d'excavation par la création d'un sous-sol restreint est cependant saluée par le jury.



Le site est situé dans la partie haute du village de Rossinière, offrant une position privilégiée avec une vue spectaculaire sur les toits du village et les montagnes environnantes. L'ancien bâtiment, jugé inadapte à une rénovation répondant aux normes strictes des hébergements de type 3A, a conduit à la décision de le remplacer par une nouvelle construction.



La nouvelle structure se compose de deux bâtiments étagés reposant sur un socle commun. Cette configuration, divisée en deux volumes distincts, répond aux besoins fonctionnels du programme en offrant deux unités de vie. Elle reflète également l'échelle et la densité caractéristiques de l'architecture locale. Les maisons sont parallèles et légèrement décalées l'une par rapport à l'autre, sur une pente marquée. Cette disposition génère trois espaces extérieurs bien définis, conçus avec des interventions minimales respectant le terrain naturel.

I - espace d'arrivée
L'accès principal s'effectue par le nord, au niveau supérieur. Depuis la terrasse d'entrée entre les deux maisons, une vue imprenable s'ouvre sur la vallée. La proximité des deux maisons crée un espace captivant qui encadre la vue.

II - jardin
Le jardin, véritable cœur commun du complexe, est idéalement orienté au sud et sublimé par une végétation luxuriante. La volumétrie du bâtiment, le relief naturel et la végétation existante créent des limites subtiles - un sentiment de sécurité sans forcément être confiné.

III - terrasse de personnel
Situé à l'est de la parcelle, cet espace extérieur calme et préservé, est dédié au personnel. Accessible directement depuis les places de stationnement le long de la Route du Chemin-Large, il bénéficie d'un accès distinct pour plus de praticité et de discrétion.



Les espaces communs du socle, connectés au jardin, contrastent avec ceux des unités de vie, situées dans les combles, à la hauteur de la cime des arbres, évoquant ainsi des «nids d'oiseaux». Cette disposition permet aux bénéficiaires de profiter de divers espaces favorisant l'expérience collective, tout en garantissant qu'il suffit de franchir au maximum un étage pour accéder à l'espace commun le plus proche.

Le bâtiment A, situé à l'Ouest, abrite une unité de 10 lits, accessible depuis la réception. À l'Est, le bâtiment B accueille une unité de 15 lits dotée de son propre accès, ce qui favorise l'autonomie des bénéficiaires les plus indépendants. Cependant, un lien visuel et la proximité avec la réception pré-servent un certain niveau de contrôle au personnel.

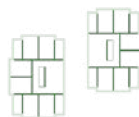


Le plan des étages résidentiels élimine les couloirs, réduisant ainsi l'aspect institutionnel de l'ensemble. Au centre la cage d'escalier sert de noyau autour duquel les chambres sont agencées. Les salles d'eau placées aux angles extérieurs bénéficient ainsi d'une lumière naturelle et d'une ventilation optimale.

Matérialité et construction

La mise en œuvre de structures porteuses en bois pour les établissements d'hébergement de type 3A, conformément aux prescriptions de protection incendie, s'avère très complexe, car une grande partie des éléments de construction en bois doit être protégée par un revêtement. Pour répondre aux exigences élevées en matière de protection incendie et d'isolation acoustique, des constructions murales relativement épaisses et coûteuses sont nécessaires. Cela conduit à des constructions

en bois coûteuses et peu écologiques. La proportion d'une structure porteuse massive (béton et maçonnerie) répond aux exigences posées de manière plus efficace, sans mesures particulièrement coûteuses.



Pour des raisons de durabilité et d'intégration harmonieuse dans le paysage, l'enveloppe du bâtiment est conçue sous forme d'une structure en bois auto-portante. Ce projet recherche un équilibre entre les considérations économiques, écologiques et esthétiques tout en visant à offrir une solution adaptée au site et à son usage.

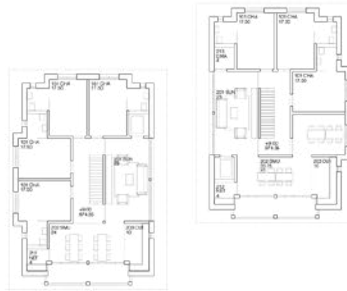
Durabilité

- La façade en bois autoportante réduit l'utilisation de béton et donc les dépenses d'énergie grise. Des bois régionaux sont privilégiés pour soutenir une approche responsable.
- La végétation existante est conservée et enrichie avec un nombre plus important de plants. Dans la mesure du possible, les surfaces sont perméables. Des espaces verts, des plantations et l'étang existant améliorent le microclimat et créent des habitats propices à une faune et une flore variées.
- L'éclairage et la ventilation naturelle des salles d'eau permettent d'économiser de l'énergie.
- Les toitures accueillent des panneaux solaires.

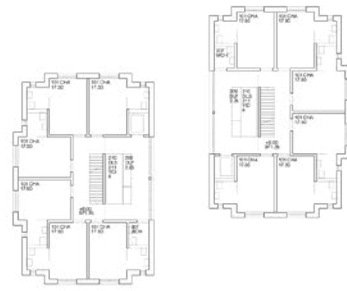


chambre - plan 1:50



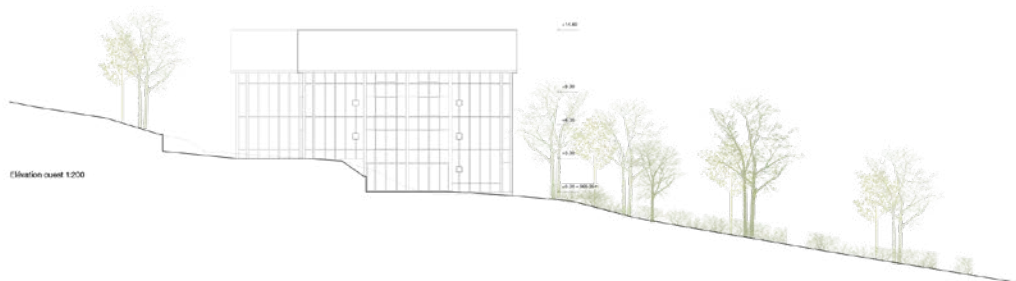
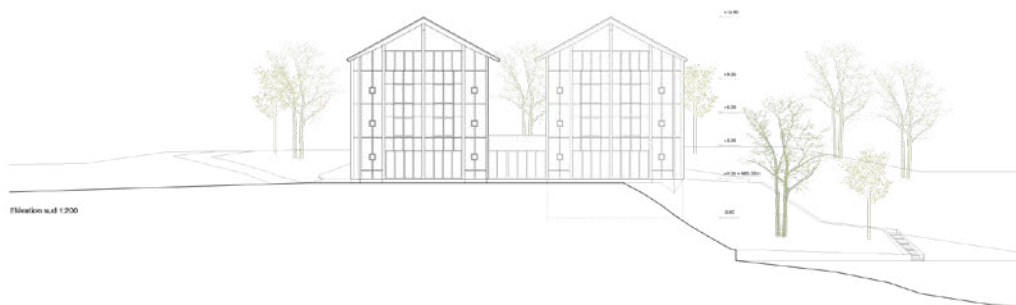


Deuxième étage 1:200



Premier étage 1:200







Rdz supérieur 1/200



Rdz inférieur 1/200





7

PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS

Chat noir, Chat blanc

Concours _ EPISM Chanella à Rossinière



GACHET Nicolas, Vue de Rossinière, 1791, aquarelle musée du Pays d'Enhaut, Châtaignier d'Oes



HODLER Friedrich, Alpenlandschaft bei Rossinière, 1907, huile sur toile, Kunstmuseum Zurich



EGLI Marcel, Pension Rossinière à Blonay, 1952, carte postale, Edition Perreche, Lausanne

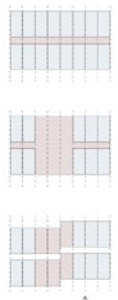


MORILL, Charles, Chalet de Rossinière, 1957, photos, musée granville, Bulle



Programme

- Unité de vie 2, 3 chambres
- Unité de vie 1, 3 chambres
- Espaces extérieurs



Clés

- Module d'une chambre avec salle de bain
- Espaces de circulation et locaux communs



Façade Sud, 1:200



Plan de situation, 1:500

Le site

Situé au cœur du pays d'Enhaut, le village de Rossinière est réputé pour son grand chalet, son patrimoine architectural et son paysage alpin enchanteur. L'insertion du projet Chat noir Chat blanc propose une solution claire et lumineuse, favorisant des espaces fonctionnels et accueillants, en harmonie avec l'édifice local.

Concept Architectural

Le concept du bâtiment repose sur une approche compacte, modulaire et rationnelle. Sa structure est conçue pour optimiser l'espace tout en favorisant une insertion harmonieuse avec son environnement. Le plan ouvert, à la fois simple et flexible, permet une évolution progressive du bâtiment dans le temps, s'adaptant au rythme des usages et aux évolutions des pratiques en usage mensuel.

Le bâtiment s'inspire des chalets traditionnels de Rossinière, intègrant des éléments caractéristiques tels que le bois local, les toits en pente et les balcons en saillie. Cette réinterprétation permet de créer une continuité visuelle avec le paysage environnant tout en affirmant un langage architectural contemporain. Les matériaux locaux sont privilégiés pour assurer une intégration harmonieuse dans le tissu bâti et réduire l'empreinte écologique.

Fonctionnement Optimisé

Le fonctionnement de l'EPISM a été pensé pour garantir le bien-être des usagers et du personnel. Des espaces communs lumineux, des salles polyvalentes et des zones de détente favorisent l'interaction sociale et le bien-être. La modularité du bâtiment permet de réajuster les espaces en fonction des besoins hebdomadaires, tout en garantissant une circulation fluide et sécurisée.

Le rez-de-chaussée intérieur regroupe les programmes communs des usagers de vie et constitue ainsi le cœur de l'EPISM. On y trouve dans la circulation, la salle à manger commune, le salon commun ainsi que la salle polyvalente et l'espace horaire. La salle à manger commune et le salon commun s'ouvrent sur le passage au sud et une terrasse protégée du vent offre un espace propice à la détente et à la socialisation. Les espaces professionnels sont conçus en séquence équilibrée à cet étage, ce qui facilite les interactions et synergies avec les espaces communitaires.

Les unités de vie se développent quant à elles sur les étages supérieurs. L'unité de vie 1 composée de 15 lits prend place au rez-de-chaussée supérieur et au 1er étage tandis que l'unité de vie 2, de 10 lits, se situe au dernier étage. Un accès indépendant pour le personnel et pour les locataires et l'évacuation des déchets se situe à l'arrière du bâtiment au rez-de-chaussée supérieur.

Le projet Chat noir Chat blanc représente une association harmonieuse entre tradition et modernité. En offrant un bâtiment compact, modulaire et fonctionnel, il aspire à créer un environnement propice au bien-être et à l'engagement des usagers, tout en respectant et valorisant l'héritage architectural de la région. L'insertion du projet Chat noir Chat blanc est de faire de son établissement un véritable lieu de vie, au service de la santé professionnelle, et un modèle d'intégration dans le paysage du pays d'Enhaut.



lié"e"

Concours_EPSM Chanella à Rossinière



Situation 1:500

- Qualités urbanistiques et architecturales
 Lié à son contexte, lié par son identité et lié par sa morphologie.
 Lié à sa mission, lié par sa volonté de rassembler.
 Lié du point de construction, lié rassemblant sa construction.

Le projet recherche son échelle, travaillant au fil des courbes de niveau, profitant du promontoire à sa disposition pour y intégrer la nouvelle maison de l'institution. Il revendique un caractère moderne et familial, assurant l'accès sur des proportions équilibrées.

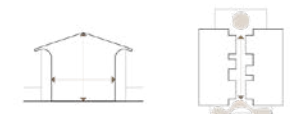
Rejetant l'identité d'un grand toit au long du site, le projet s'inscrit dans un gabarit à la largeur mesurée au profit d'une identité d'habitat, liée ainsi cette construction à son contexte bâti.

Cette configuration permet une organisation simple et rationnelle des espaces. Les chambres, lieux privés, s'alignent le long d'une aile comme favorisant la chambre à coucher et la réception des visiteurs. À l'autre se trouvent les espaces dédiés aux soins et services, tandis qu'à l'est, se trouvent vers le périmètre exceptionnel, les espaces de vie rassemblant les habitants de la maison à chaque niveau.

L'orientation des chambres assure entre autres l'ensoleillement et l'aération, chaque exposition offrant des qualités propres selon les saisons. Le rez-de-chaussée accueille la majorité des espaces communs et des lieux de vie nécessaires à l'institution. Ces espaces, largement ouverts sur le paysage et les chemins menant au jardin, deviennent un point central de la vie quotidienne.

L'échelle humaine de cette institution permet également d'intégrer une partie du programme administratif au fil des étages, renforçant la liaison entre utilisateurs. Le dernier niveau est dédié à la logistique et aux espaces de pause du personnel, comprenant des espaces intérieurs et extérieurs favorisant des moments de détente de qualité.

Le projet propose ainsi une disposition de programme en adéquation avec l'identité et l'intention de la proposition qui se veut libre, mais rationnelle, identitaire, mais adaptée.



- Développement durable
 La volonté de lier au contexte assumée par la morphologie et l'intention de la proposition se traduit également dans la proposition constructive de celui-ci.

Le projet propose donc une réalisation en « murier », savoir constructif ancestral des régions plates, utilisé dans l'ail partie de la ville de Rossinière et la vallée de Joux. Ce mode constructif permet non seulement la valorisation de matières locales attachées à nos traditions, mais également d'une morphologie de bâtiment qui permet d'adapter à cette méthode constructrice, associant des techniques modernes et des savoir-faire traditionnels, caractéristiques de bâtir local. Sublimement, des éléments contemporains, viennent enrichir cette approche traditionnelle, offrant une réinterprétation respectueuse et innovante.

Ce mode constructif garantit également une grande perméabilité. La structure en bois permet traverser les générations, les isolants couverts à la diffusion de vapeur contribuent à réguler le confort de l'air intérieur, assurés un confort optimal pour les usagers. Des panneaux solaires installés sur le toit maximisent la production de cette surface exposée, tandis qu'un système de pompe à chaleur géothermique garantit une production de chaleur respectueuse de l'environnement, une ventilation double flux permet d'optimiser les performances énergétiques en réponse aux ambitions du maître d'ouvrage.

Les alésions internes, réalisées en briques de terre produites in situ, approuvées de la maison traditionnelle de Joux, limitent la chaleur le jour pour la restituer la nuit.

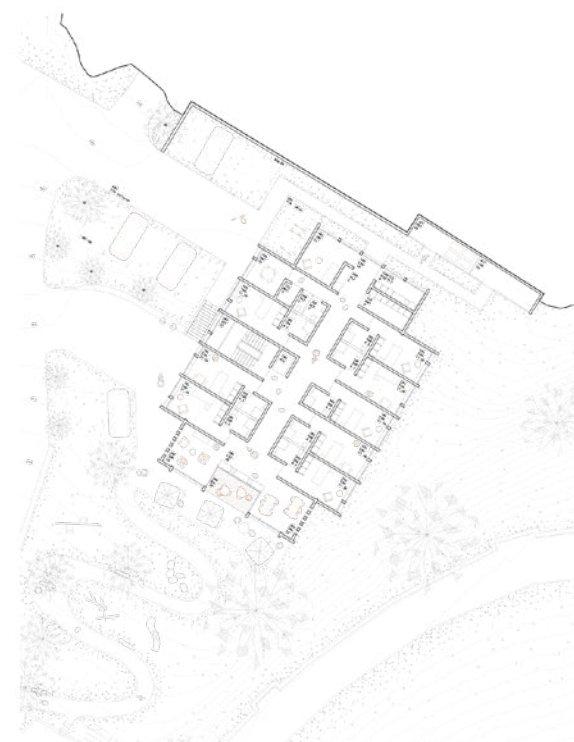
Le projet s'appuie sur des techniques simples, mais éprouvées, pour garantir l'utilisation des matériaux et des savoir-faire. Une attention particulière est également portée au paysage : l'emprise au sol résulte d'une lecture attentive du terrain, et les espaces verts, préservés et enrichis, permettent de promouvoir la biodiversité locale et de renforcer l'attachement pour la zone.

- Économie et rationalité du projet
 Ce projet, conçu de manière simple et efficace, vise une économie et une rationalité exemplaires, sans pour autant sacrifier sur la qualité de construction. Il s'appuie sur des matériaux et des techniques constructives locaux, tout en assurant une typologie équilibrée de réponses aux besoins spécifiques du programme et du contexte.

L'objectif est de proposer une solution juste et durable, qui soit pleinement adaptée à son usage et à son environnement.



Rez-de-chaussée 1:200



1er étage 1:200

AU ROYAUME DES CHATS



SCHEMA ACCES



SCHEMA RELATIONS



SCHEMA CONCEPT PRISAGER



REPARTITION DU PROGRAMME



Concours_EPSM Chanella à Rossinière



SITUATION
1:500



IMPLANTATION ET ACCES

La commune de Escobens, située à l'ouest en bord de la Saane, protège au Sud par la Dent de Corin et au Nord par le Mont Day. La parcelle se situe sur la partie septentrionale du village, à l'ouest du centre historique et de la route Cantonale. Le contexte immédiat se compose de chalets aux contours, apparus dans la partie du versant Nord.

Le projet se compose d'un volume qui se distingue par un dialogue architectural de l'ancien avec l'outil de la pierre naturelle du massif. Cette forme géométrique permet de définir l'impact visuel de l'habitat sur l'ensemble du site, et ainsi de favoriser son intégration dans le tissu existant. Les espaces de vie communs sont orientés au Sud-Ouest, en direction de la vallée et bénéficient d'un dégagement exceptionnel.

L'implantation s'intègre dans la partie supérieure de la parcelle en s'inscrivant dans les limites de construction rigides. La partie Est de la parcelle n'a pas été retenue, en raison notamment de la topographie et de ses conséquences sur une potentielle construction. Au Sud-Ouest la parcelle est assez large et permet d'y aménager un parc arboré favorisant la détente et la distribution.

Le parking des places prend place dans la partie inférieure du parc, un écartement qui se prolonge jusqu'à l'entrée principale de l'habitat. La place PMR ainsi que la région de manèges s'installent le long de la Courbe, à proximité de l'entrée, le reste des places à la se prolonge dans la partie supérieure de la parcelle, au Nord-Ouest.

ORGANISATION

Le bâtiment est conçu avec un plan d'étage qui s'inscrit au maximum en cubature et les espaces perdus. Une optimisation de l'organisation des espaces des la conception permet de réduire les coûts de construction sans renoncer à maximiser les surfaces des espaces extérieurs. Le plan du bâtiment privilégie la fonctionnalité et l'efficacité, avec une répartition des surfaces équilibrées.

Le bâtiment se compose de trois niveaux posés sur un socle habitable semi-enterré. Ce dernier accueille la réception, la salle à manger et le séjour communs. Les bureaux sont situés au-dessus de la salle à manger et les pièces de service sont situées au-dessus des bureaux.

Le socle supérieur se compose pour moitié de locaux de services, notamment l'espace polyvalent, l'espace fitness, le local de pause, la salle de réunion. L'autre moitié accueille 5 chambres pour visiteurs louant ainsi par leur fonction l'équilibre de son développement au long terme. Cette configuration permet une utilisation équilibrée, une indépendance de cette zone en fonction des éventuels besoins particuliers des visiteurs ou de l'organisation de l'habitat.

Les deux derniers étages sont à leur tour entièrement dédiés aux visiteurs et remplissent le programme avec 10 chambres par étage (cinq 1 et 5) ainsi que les espaces semi-privés adjacents. La largeur des espaces de circulation est réduite ce qui favorise le confort et la circulation des lieux. À chaque étage, les visiteurs peuvent bénéficier de balcons extérieurs, ce qui permet de profiter de points de vue particuliers tout en profitant de la lumière naturelle.

MATERIALIZATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'approche conceptuelle repose sur des principes d'écologie et de durabilité, avec une utilisation optimale des ressources naturelles disponibles. Le principe d'utilisation de matériaux biosourcés, le projet vise à atteindre le confort requis tout en réduisant considérablement l'empreinte carbone.

Toutes les créations portatives en dur sont intégrées en béton de terre, naturellement le socle, l'utilisation des terres d'occupation permet de réduire significativement les émissions de CO2 des terres et l'utilisation de granulats.

Les trois étages sur le socle sont conçus en ossature bois et en ossature bois préfabriquée, offrant à la fois solidité et flexibilité. L'utilisation de bois des forêts communales permettrait une approche locale et durable des constructions. L'isolation du bâtiment est assurée par des matériaux locaux et écologiques tels que la laine de roche ou la laine de bois. Cette approche garantit non seulement de hautes performances thermiques, mais aussi une réduction significative de l'impact sur l'environnement.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le projet vise à intégrer les éléments naturels présents sur le site, la plantation de végétaux à croissance rapide et la création de parcs de jeux. Tous les jeux de parc sont réalisés en grès ou en matériaux poreux favorisant ainsi l'utilisation des sols dans les sols.

Rapport du Jury • Fondation Cogest'ems

Concours de projets d'architecture à un degré en procédure sélective • EPSM Chanella à Rossinière 55

La Cheminée

Concours d'architecture: EPMS Chanella à Rossinière

LA CHEMINÉE

Le projet "Cheminée" s'articule autour de deux objectifs. Il cherche d'une part à établir une forte connexion entre l'habitation, le paysage environnant et le village de Rossinière et, d'autre part, à organiser la communauté des résidents de l'EPMS autour d'une nouvelle identité spatiale qui se veut à la fois claire et expressive.

À chaque objectif répond un geste architectural. Les espaces communs des deux unités ainsi que l'espace collectif principal sont orientés vers l'extérieur, face au jardin et à la vue sur Rossinière, et se chargent ainsi de réorienter visuellement le cœur de l'activité communautaire au village. Quant à la nouvelle identité spatiale, elle prend forme autour de la cheminée qui grandit et évolue comme un arbre à travers le bâtiment et sa ramille en autant de foyers qu'il y a d'espaces communs. Ces foyers forment à leur tour des centres informels pour la communauté des résidents. Visible jusque sur la façade principale, la cheminée opère alors comme manifestation symbolique de cette communauté vers l'extérieur.

Le nouveau bâtiment reste fidèle à la tradition architecturale de Rossinière et du canton de Vaud, sans pour autant s'éloigner de l'esprit contemporain. Cet équilibre est atteint grâce au respect des principes locaux de construction et d'usage des matériaux (structure en bois sur socle massif), mais aussi par la réinterprétation de certains motifs traditionnels, la mise œuvre de principes actuels de durabilité, le remplissage de matériaux et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

BÂTIMENT ET TERRAIN

Le projet s'en tient à un volume compact. Sa silhouette échelonnée est particulièrement déterminée par le respect des distances aux limites de propriété et parfaitement par les exigences du nouveau programme. Cela permet aussi de minimiser l'empreinte au sol et de réduire ainsi considérablement le volume de déblai.

La situation du bâtiment sur le terrain permet de séparer clairement les flux de personnes. L'accès principal à l'EPMS se trouve côté nord. Celui-ci regroupe les places de stationnement, l'entrée principale, celle du personnel ainsi que la zone de livraison. Grâce au relief existant, cette zone est séparée du jardin et de la terrasse – deux espaces à l'usage des résidents. La terrasse du personnel est située au niveau de l'accès principal, dans un endroit plus calme, côté est.

Pour les piétons et les cyclistes, d'autres accès au terrain sont disponibles dans la partie inférieure du jardin. La terrasse pour les résidents termine la façade sud et est orientée sur le jardin.

Un nouveau pavillon occupe la limite sud du terrain, plus bas, en face du bâtiment principal, et sert de départ de jardin. Avec le bâtiment principal, ces deux structures occupent chacune une extrémité de la parcelle. Elles encadrent ainsi l'espace extérieur et garantissent son dégagement.



Concours - EPSM Chanella à Rossinière
- Coco -



Plan de situation - échelle 1:500

Implantation

Dans le bas du village de Rossinière, la parcelle abritant l'ancien EPSM Chanella est structurée par différentes strates dans le dénivelé : un plateau d'accès au nord du site, un second plateau devant le bâtiment existant et, dans son prolongement, le parc situé dans la pente. Tous bénéficient d'un beau dépaysement sur les montagnes avoisinantes. Le projet prend en compte ces éléments remarquables en s'implantant dans le sens de la topographie, entre les deux plateaux. Cette disposition permet de faire le lien avec les différents niveaux du lieu tout en minimisant les mouvements de terre.

À l'instar des sanatoriums, le nouveau bâtiment se dress face à la vue et exploite au mieux le potentiel de la parcelle, offrant un bel espace au sud et valorisant le paysage.

Accès

L'accès principal au bâtiment se fait par la place d'accueil située au sud. Des places pour visiteurs sont aménagées à proximité. Les accès secondaires, le stationnement pour le personnel et les zones de livraison sont situés à l'arrière du bâtiment, limitant ainsi leur présence sur le site. flexibilité d'aménagement.

Amenagement extérieur

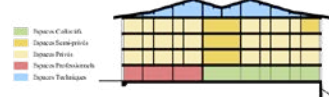
Au sud du bâtiment se trouvent deux belles terrasses disposées en escalier. La première accueille les résidents et visiteurs vers l'entrée principale et prolonge la salle à manger vers l'extérieur, mettant l'accent sur le panorama et la végétation. La seconde est conçue pour la détente et l'interaction sociale, avec son terrain de pétanque et ses bancs. En contrebas, un cheminier traverse le parc de haut en bas, reliant la parcelle au village. Au centre du jardin, une structure réalisée avec du bois de récupération issu du bâtiment existant offre un espace de rencontre autour d'un foyer.

Fonctionnalité / exploitation

Le bâtiment s'organise sur 5 niveaux et des combles sous une toiture plissée. L'absence de sous-sol minimise son impact sur le terrain et évite les mouvements de terre importants. Le rez-de-chaussée inférieur assure la connexion entre le plateau nord et le plateau intermédiaire de la parcelle. Les installations techniques et les dépôts sont positionnés dans les combles pour optimiser leur utilisation.

Le projet s'articule autour d'un espace central, flanqué de part et d'autre par un couloir distribuant les chambres. À l'arrière, deux cages d'escaliers desservent les différents étages.

Au rez-de-chaussée inférieur, les espaces professionnels tels que bureaux et réception sont situés dans l'aile gauche, permettant un meilleur contrôle sur les entrées et sorties. Ils offrent une vue idéale sur les espaces collectifs et les extérieurs. L'aile droite abrite le séjour, la salle à manger et la cuisine, profitant d'un emplacement privilégié en lien avec le jardin et la terrasse. La première unité de vie est organisée en duplex, tandis que la seconde occupe le troisième niveau. Les séjours et salles à manger d'unité, situés au cœur du bâtiment, sont proches des cages d'escaliers et orientés au sud. Tous disposent d'un prolongement vers l'extérieur.



La géométrie de la chambre en combinaison avec celles des salles de bain optimise chaque mètre carré au profit du résident et offre une grande flexibilité d'aménagement.





CONCOURS_EPSM CHANELLA À ROSSINIÈRE
MINÙ



PLAN DE SITUATION 1/500

SITUATION

Le site de l'EPSM Chanella bénéficie d'importantes qualités paysagères, avec une topographie marquée par une pente orientée nord-sud et un panorama offrant des vues dégagées sur toute la vallée. En s'appuyant sur ces deux éléments — la pente et la vue —, le projet vise à s'intégrer harmonieusement dans la topographie et à tirer parti du panorama en maximisant la surface des façades exposées dans cette direction.

Par ailleurs, en exploitant les contraintes urbanistiques à son avantage, le projet occupe de manière compacte l'extrémité nord du site, libérant ainsi au maximum les espaces de verdure et les zones situées au sud.

VOLUMÉTRIE

Afin de mieux s'harmoniser avec son environnement, le projet vise à réduire au maximum l'échelle du bâti. Pour ce faire, le volume initial est scindé en deux volumes plus petits.

Cette approche permet au bâtiment non seulement de mieux s'intégrer dans le tissu urbanistique, mais aussi de maximiser les vues et de s'adapter davantage à la topographie.

ACCÈS

En maximisant l'espace en zone verte, le projet offre à l'EPSM Chanella l'opportunité de bénéficier non seulement du panorama, mais également de son jardin, conçu pour être un îlot de paix pour les résidents et un prolongement des espaces communs intérieurs.

Afin d'y limiter au maximum les nuisances, les principaux accès pour les véhicules sont prévus à l'arrière du bâtiment. Seuls les accès livraisons et PMR sont envisagés à proximité du chemin de Chanella, sur le côté sud.

Pour les piétons, l'objectif est différent : le jardin est conçu comme un lieu de sérénité pour les résidents, mais également comme une opportunité de rencontre avec leurs visiteurs. Pour cette raison, les places de stationnement sont réparties sur deux zones dont une à l'extrémité sud-ouest de la parcelle, chose qui permet également de réduire le transit sur le Chemin de Chanella. Depuis cette dernière, les visiteurs accèdent à l'EPSM via un chemin aménagé traversant le jardin et entrent dans le bâtiment par l'entrée située côté jardin.

CONNECTIVITÉ

Tous les espaces communs et de partage s'ouvrent sur le jardin et, pour ceux aux étages inférieurs, cette ouverture offre la possibilité d'utiliser les espaces extérieurs pour les activités des résidents. Le concept de connectivité s'exprime également à l'intérieur. Le programme s'articule autour des flux des résidents, qui relient les espaces communs aux espaces privés, tout en permettant une circulation fluide alternant vues sur l'extérieur aux activités à l'intérieur.



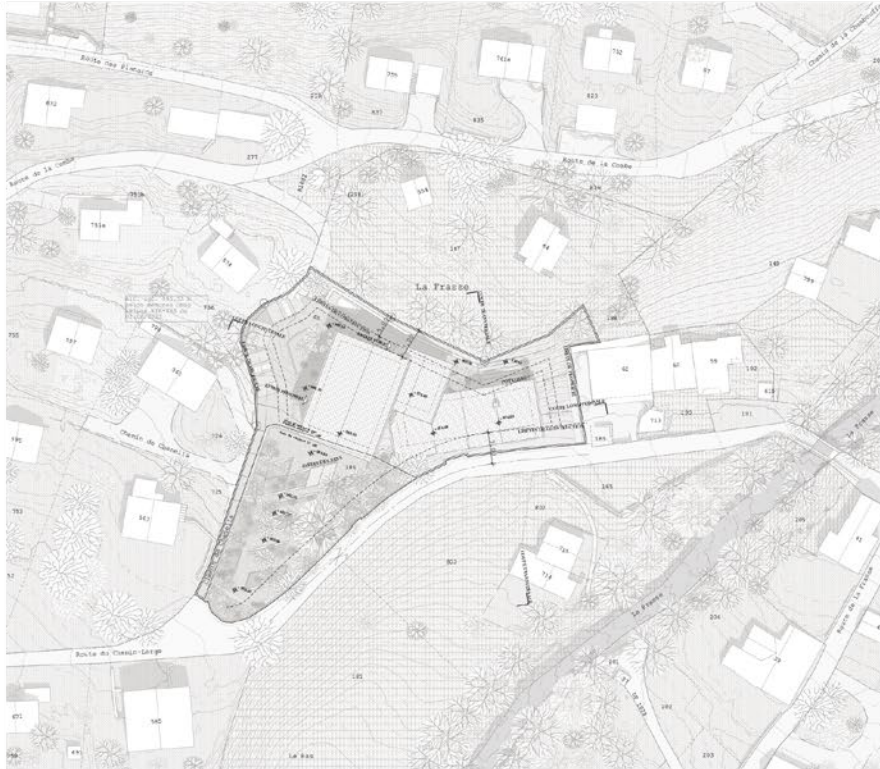
Inspiration



LES RACINES DU CIEL



CONCOURS _ EP SM Chanella à Rossinière



Plan de situation - échelle 1:500

Les racines du ciel*

L'hospitalité d'un sol, c'est de ne pas ignorer les parts plus rudes pour les associer à celles plus douces. Cette topographie qui a façonné le village, faite de plis et de bosses, invite à une autre installation.

Inscrire le bâti dans une autre perception du rapport au sol et au ciel.

« Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touche » *Michéï Corajoud*

Ne pas laisser le paysage s'enlaver des contraintes nécessaires à l'usage, pour garder en mémoire l'image d'un lieu maintes fois parcouru, et donner à en voir d'autres, celles issues d'autres cadrages sur un paysage familier, afin de ne jamais le perdre de vue.

Ensembles, dans une approche hôtelière, démultipliées dans l'expression bâtie d'un hameau, les unités assemblées appuient sur le sol, se séparent et se réunissent, et donnent par leur dissonance spatiale une autre lecture du lieu. La prise en compte de l'histoire, de sa culture, de la tradition du bâti, doit définir un caractère, une identité.

Induire un véritable et indispensable sentiment d'appartenance.



Hans Schmid « Bastiani » 20

« Construire des lieux, c'est construire des liens. Sans liens, pas de lieux possible. » *Marc Augé, Non-lieux.*

Le jardin, le potager, sont indissociables de la maison, ils sont son prolongement. Donner à voir, donner à parcourir.

Faire des unités protégées et des jardins, un ensemble indissociable.

De l'espace le plus ouvert à l'espace le plus protégé, une succession de jardins intérieurs, adaptés à leurs usagers se décline et permet, par le choix contrôlé des plantations et des matières, l'éveil des sens.

Alors, chacun, à la mesure de ses propres possibilités, y trouvera, grâce à la variété des essences, un souvenir, une mémoire, la reconnaissance des saisons.

Ils constituent les lieux de cheminement et de repos conjugués, accessibles à tous en toute sécurité, pouvoir marcher, déambuler, seul ou en famille. Se reposer ou contempler.

Sur son balcon, un banc, au soleil, sous un arbre, se reposer ou contempler.

*Les racines du ciel, Romain Gary, ed. Gallimard 1956

Topographie et paysage/1

En référence aux paysages d'Alexandre Calame, Rodolphe Töpffer dans ses écrits « Du paysage alpestre 1843 », énonçait,

« Ce vent, qui a déjà fait plier un imposant sapin, transporte avec lui les embruns d'un torrent, donnant naissance à des bancs de brouillard enveloppant la vallée. Par chance, nous sommes au sec, ancrés solidement sur un éperon rocheux. À l'horizon, une lumière forte, leur d'espoir. »

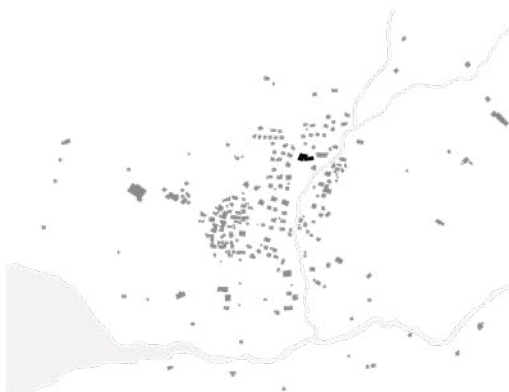


Chalets et Rigi, Alexandre Calame

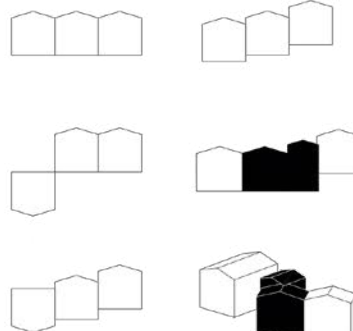
Le paysage de montagne, c'est une alliance intime entre une géographie et une géométrie.

Le territoire de montagne, c'est un drap froissé.

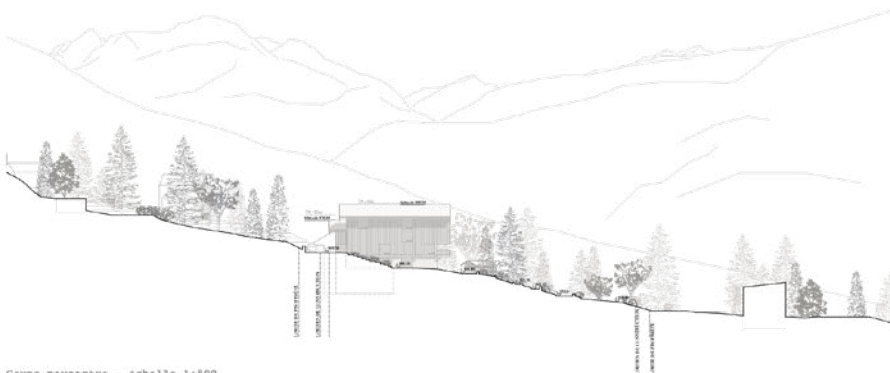
Des paysans se sont ingénies pendant des générations et des générations à essayer d'imprimer une rationalité, des lignes droites, les champs, les sillons et dans ce rapport dialectique, il y a de la beauté qui apparaît.



Echelle et typologie



Mode de composition



Coupe paysagère - échelle 1:500



Concours_EPSM Chanella à Rossinière
TWIN PEAKS



PLAN DE SITUATION 1:500

Lecture du site

Situé dans le district du Pays-d'Enhaut, dans la région des Alpes Vaudoises, le village de Rossinière est caractérisé par un charme intemporel et des vues exceptionnelles sur les montagnes qui l'entourent. Les constructions qui l'occupent sont, en général, des chalets vernaculaires issus d'un savoir-faire construit traditionnel. Ces chalets regardent vers le sud et s'implantent parallèles à la pente, en s'intégrant habilement dans la topographie. Leurs toits à deux pans donnent l'impression de se fondre dans le paysage, en contribuant à définir le caractère du lieu.

Traversé par une route de quartier sur l'axe nord-sud, le site destiné à accueillir le nouvel établissement « Chanella » est une parcelle en pente actuellement occupée par l'angle nord-ouest par l'ancien bâtiment de l'EPSM et par un jardin au sud.

Parti architectural

Le parti pris cherche à répondre au défi d'implanter une structure d'hébergement psycho-social médicalisé sur une portion de terrain exiguë et en déclivité, en respectant les contraintes en termes d'accessibilité et de fonctionnement propres à cette typologie d'établissement, tout en s'intégrant harmonieusement dans le contexte naturel et bâti.

Le projet proposé prévoit la démolition du bâtiment existant et l'implantation d'une construction sur la limite nord de la parcelle. Le nouveau bâtiment

assume sa position dominante et se démarque des chalets voisins par une volumétrie allongée parallèle à la pente. La façade principale s'oriente vers le paysage et le village, en confinant un caractère ouvert à la structure d'hébergement. La forme de la toiture suggère un jeu de volumes juxtaposés et contribue à affirmer l'identité de l'installation.

L'emprise du nouveau bâtiment, grâce à ses proportions, permet la création d'un espace extérieur d'accueil et d'une terrasse en relation directe avec le jardin.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs contribuent à offrir une qualité de vie optimale aux résidents en termes de détente, d'accessibilité et de sécurité.

Le jardin pour les bénéficiaires occupe le cœur de la parcelle et se voit une vraie et propre extension de l'EPSM ainsi que de sa terrasse. Le parking, positionné vers l'accès sud du site, en contrebas par rapport au bâtiment, devient imperceptible depuis l'intérieur de l'établissement.

Au niveau des circulations, la sécurité est assurée par le chemin qui relie directement l'entrée principale de l'EPSM aux places de parc, en séparant les flux des véhicules et des piétons. Accessibles depuis la route, les places pour l'ambulance et pour les personnes à mobilité réduite se trouvent à proximité immédiate de l'entrée.

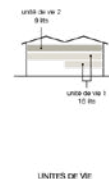
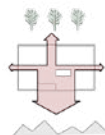
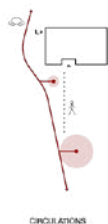
Économie des moyens et durabilité

La rationalité du système construit et la compacité du volume se traduiront dans une économie générale de la construction. Les excavations et les mouvements de terre sont réduits au strict indispensable. La construction préfabriquée en bois fait la part belle à la réduction d'énergie grâce tout en minimisant le coût des éléments structuraux. Dans la mesure du possible, tous les éléments en béton seront constitués de béton recyclé - les agrégats peuvent provenir en partie de la démolition du bâtiment existant.

L'orientation est-ouest des pans de toiture se prête de façon idéale à une installation photovoltaïque. L'installation, grâce à la grande surface disponible, permettra une autoproduction d'énergie électrique.

La production de chaleur se fera grâce à une pompe à chaleur géothermique, alimentée par des sondes géothermiques implantées dans la zone du jardin. Un chauffage au sol à basse température avec un système de géocooling garantira le confort thermique des occupants durant tout l'année. Le confort estival sera également garanti par l'insertion des chapes et des dalles mûles.

La possibilité de renoncer à un système de ventilation mécanique double-flux avec récupération de chaleur, au profit d'un concept low-tech, sera étudiée en fonction de l'évolution du projet. Tous les locaux principaux sont isolés et ventilés naturellement. Les fenêtres sont équipées de stores en toile à protection réglable, afin de profiter d'une protection solaire efficace sans renoncer à la vue sur l'extérieur. Ces mesures permettront d'atteindre le standard énergétique Minergie-P Eco requis par l'État de Vaud.



1:500

BEL ETAGE



Concours - EPMS Chanella à Rossinière

Situation 1:500

État des lieux

L'EPMS Chanella est issu, au fil des années, d'un établissement ayant pour mission l'habitat et l'accompagnement en matière des personnes adultes souffrant de troubles psychiques importants. Le bâtiment existant, bien que présentant un intérêt patrimonial certain, a subi, au gré de transformations successives, de fortes altérations de sa substance historique, et il s'en est suivi une dégradation progressive de son habitat et de son cadre de vie.

Pour y répondre, des travaux de rénovation ont été initiés en 2011. Cependant, la mise en conformité avec les normes AFNOR et la modernisation des structures portiques nécessitent un coût élevé, incitant à économiser et à réorganiser l'habitat pour répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et à leur offrir un cadre de vie de qualité.



Photo de la Paroisse Chanella, Jacques Nagel, GSD, date inconnue

Situation et volumétrie

L'analyse approfondie du site du village de Rossinière révèle un tissu urbain compact et une situation privilégiée. Le projet s'inscrit dans un cadre bâti existant, au sein d'un quartier résidentiel de qualité. L'objectif est de réorganiser l'habitat existant, de moderniser les structures portiques et de créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier.

Deux schémas de construction se distinguent dans ce projet : d'une part, la rénovation des bâtiments existants, et d'autre part, la construction de nouveaux volumes. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Le deuxième étage, qui accueille 10 chambres, permet de répondre aux besoins des personnes accueillies et de leur offrir un cadre de vie de qualité.

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Rossinière, vue de l'est vers 1780, gravure d'Alban-David Plat (Musée du Vieux Fribourg, collection O.C.E.)

Bel Etage

Le Bel Etage, ou étage noble, désigne, au sein d'un bâtiment, un étage particulier ou de toute autre grande demeure, un étage situé généralement au premier niveau élevé. Cet étage se distingue par ses volumes plus grands et plus hautes que celles des autres parties du bâtiment, offrant ainsi un cadre de vie de qualité.

C'est donc dans cette idée de voir et de goûter, tout physique que matériel, que le projet est conçu. La nature y associe une position centrale, permettant ainsi de profiter pleinement de la vue et de la lumière.

C'est donc dans cette idée de voir et de goûter, tout physique que matériel, que le projet est conçu. La nature y associe une position centrale, permettant ainsi de profiter pleinement de la vue et de la lumière.



Bel étage de l'EPMS Chanella à Rossinière

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

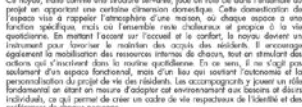
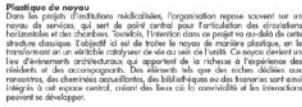
Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Le projet vise à créer un cadre de vie de qualité, tout en préservant le caractère historique du quartier. Les nouveaux volumes sont conçus pour répondre aux besoins des personnes accueillies et pour offrir un cadre de vie de qualité.

Répartition programmatique



Système constructif

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

Les murs de béton sont également renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural. Les murs en béton sont renforcés pour préserver l'intégrité de l'espace et son caractère architectural.

**CONCOURS_EPSM CHANELLA À ROSSINIÈRE
TWO FACED**

EPSM DU VILLAGE DE ROSSINIÈRE

Le nouvel Établissement Psycho-Social Médicalisé est le projet d'une grande maison. Situé sur les hauteurs du village, le site du concours s'intègre dans un contexte bâti peu dense, composé de chalets individuels encastrés dans leurs volumétries que dans leurs orientations. Afin d'y intégrer au mieux cet imposant programme, le projet devait s'insérer en deux unités de dimensions similaires qui, en jouant avec la topographie existante du site, atténuent l'impact du bâtiment. Le décalage d'un niveau entre les ailes ouest et est épouse la ligne du crête en amont focalisant l'intégration du projet dans les pentes menant au du Pays d'Enfers tout en desservant la hauteur des façades. Par ce parti pris, l'EPSM qui propose un service de proximité intègre une architecture classique et renvoie une image réconfortante à l'échelle humaine. Parallèlement, il offre toute conscience avec la monumentalité du "Grand Chalet" de Rossinière.



INTEGRATION DU PROJET

La forme du projet traduit les caractéristiques intrinsèques du programme et du site : premierement, chacune des 25 chaletines doit disposer d'un confort, d'un ensoleillement et d'une vue équivalente sur les crêtes montagneuses. Pour y parvenir, aucune n'est implantée au Nord et leurs positions exploitent au mieux la longueur et les angulations des façades des deux volumes dont les orientations garantissent des vues dégagées. Les espaces communs et la circulation verticale, eux, sont rassemblés au cœur du projet, à égale distance côté Ouest et Est. Ainsi, les déplacements sont au plus court au sein d'une unité.

Deuxièmement, afin d'éviter que le projet ne contrecarre le parc sans réel accès et usage comme l'ancien bâtiment, le bâtiment se fonde plus au Sud, plus bas, au pied de la terrasse existante. Ainsi, au Nord, un large espace qui accueille les véhicules des visiteurs, du personnel et des livraisons. Son accès est facilité en se tenant dans l'axe du chemin de Chanelle. Des places de stationnement arborent à l'écart de la limite parcellaire Nord, contre le mur de soutènement végétalisé. L'orientation des façades converge naturellement sur l'entrée principale et deux autres entrées sont réservées au personnel et aux livraisons. Au versant sud, l'axe de toutes circulations, le projet bénéficie alors d'une connexion totale avec le grand parc de piédonnerie et de piédonnerie.



Annette et Julien

11



Concept Architectural

Niché au cœur des Alpes suisses, Rossinière s'étend d'ouest en est le long de la Sarine et est protégée au sud par la Dent de Corjon et au nord par le Mont Cray. Avec une histoire remontant au Moyen Âge, le village est aujourd'hui particulièrement réputé pour ses chalets traditionnels magnifiquement construits en bois, édifiés aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'architecture de Rossinière reflète un savoir-faire ancestral, alliant esthétique et fonctionnalité tout en accordant une grande attention aux détails et à l'utilisation de matériaux naturels. Cet héritage architectural constitue une part intégrante de l'identité du village et représente l'une de ses ouvertures sur le monde extérieur.

Le nouveau bâtiment de l'EPDM a été conçu pour s'intégrer harmonieusement au paysage ainsi qu'au patrimoine architectural de Rossinière, contrairement aux bâtiments publics du village, qui se démarquent dans le paysage par leur taille. Le projet a été conçu pour que ses utilisateurs se sentent chez eux, en adoptant une échelle domestique mieux intégrée à son environnement. Ainsi, deux volumes compacts en bois, semblables à des maisons, chacun abritant une unité de vie, ont été conçus avec leurs côtés courts perpendiculaires aux deux principales orientations du terrain, formant un angle de 45 degrés et séparés par une distance minimale de 5 mètres. Ces volumes en bois reposent sur un rez-de-chaussée minimal partiellement souterrain, qui abrite toutes les zones courantes et les protège contre les infiltrations d'eau.

L'intégration stratégique du nouveau bâtiment de l'EPDM garantit le respect des exigences de l'indice d'occupation du sol (IOS). La partie centrale du rez-de-chaussée, qui relie les deux volumes en bois, est classée comme souterraine selon le Règlement du plan d'affectation communal et est donc exemptée du calcul de l'IOS.

Cette intégration réfléchie permet non seulement de respecter les réglementations, mais aussi de créer une conception en harmonie avec son contexte. Elle permet aux deux volumes de maximiser la lumière naturelle et d'offrir des vues panoramiques orientées dans diverses directions aux unités de vie. Parallèlement, la conception établit une distinction claire entre chaque unité et les différents espaces extérieurs, améliorant la fonctionnalité et renforçant l'identité du site.

Paysage

Les espaces extérieurs du nouveau bâtiment de l'EPDM sont conçus comme des zones de jardin accessibles. Ils visent à offrir une haute qualité de séjour, la pente naturelle du terrain, combinée à l'implantation du bâtiment sur le site, crée deux niveaux distincts: un au premier étage et un autre au rez-de-chaussée. Cette approche en terrasses organise efficacement les différents espaces extérieurs tout en offrant un environnement accueillant pour les usagers et le personnel.

Le niveau supérieur remplit une double fonction. Une zone de stationnement, réalisée avec grilles-pierre, est située à l'arrière du bâtiment et directement reliée aux entrées du personnel. Le stationnement se prolonge en un jardin privé à l'avant, avec vue sur la Dent de Corjon. Ce jardin sert d'extension aux salles à manger des unités. Ces espaces sont conçus pour favoriser la détente et les interactions sociales, avec des zones dédiées aux repas en plein air, au tabac, aux entrées du personnel et aux sorties de secours des escaliers. Les surfaces utilisables du jardin sont pavées en pierre naturelle, lesquelles assurent la perméabilité tout en préservant une esthétique naturelle.

Le niveau inférieur sert de transition entre le bâtiment et la zone de verdure tout en mettant l'accent sur l'efficacité

plan de masse . 1:2000



plan de situation . 1:500

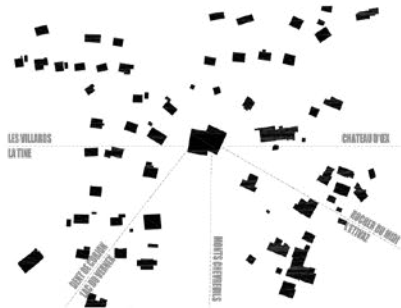
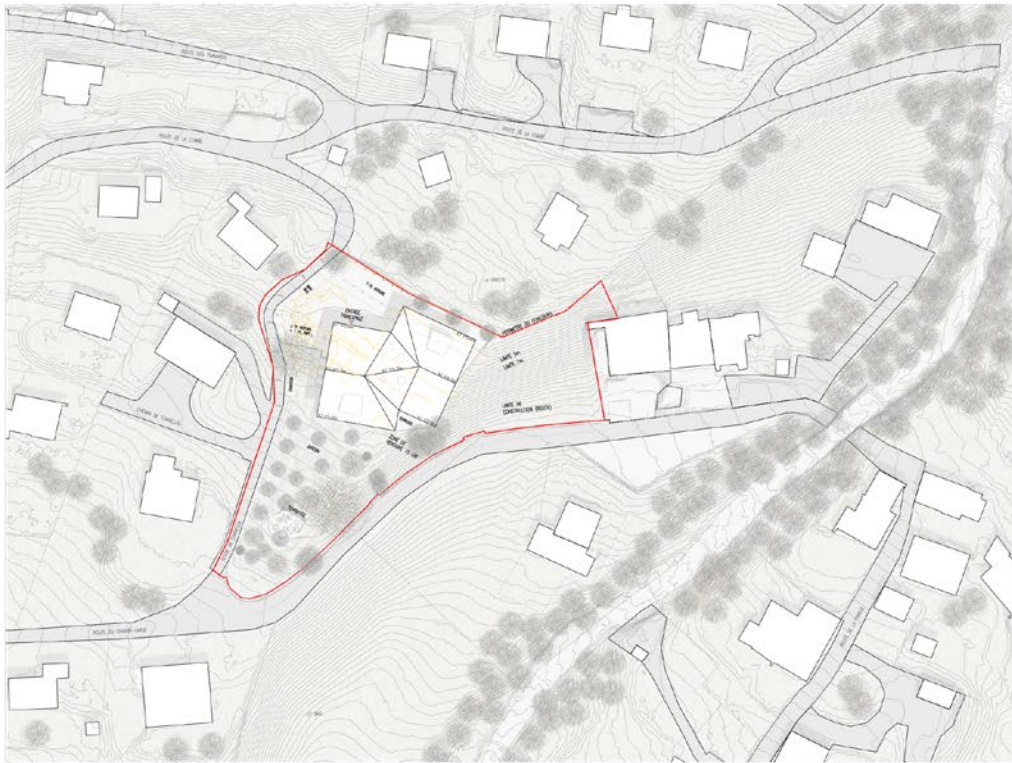


façade sud . 1:200

EPDM Chamella, Fondation Cogest'ems

nouvel établissement psycho-social médicalisé à Rossinière

CONCOURS_EPSM_CHANELLA À ROSSINIÈRE / TRUDI



IMPLANTATION ET ACCÈS

Le projet du nouvel EPSM Chanella sera implanté au nord de la parcelle à l'emplacement du bâtiment actuel. Cette position dominante permet un dégagement sur la vallée et sur toutes les orientations. Elle permet de dégager une zone de stationnement et de créer au nord-ouest une zone de livraison indépendante en contournant la place de l'ancien parking. Un espace arboré sur le côté sud, orienté et différencié temporellement de l'usage scolaire du territoire et des résidents. L'accès public se fait par le passage de Chanella au nord-ouest, directement dans la zone de stationnement et de livraison. Les flux automobiles courants sont séparés des flux de livraison. Au sud, les axes de circulation et les arrangements de circulation sont conçus pour répondre des besoins des véhicules et du piéton.

L'occupation du site est organisée par des volumes qui créent une ambiance de cour intérieure. Leur orientation est dictée par la géométrie du site et des différents engagements architecturaux. Les espaces vifs et différents sont conçus pour être favorables à l'école et à l'habitat.

Le projet répond aux exigences d'un programme scolaire social qui se traduit par une volonté de créer des espaces de vie communautaires. Une position des aménagements, plus ouverte, agrandit le projet et se présente à tous les habitants de la commune d'une suite d'espaces en fonction des lieux de la commune. Il s'agit d'être des espaces sociaux qui nourrissent et entretiennent l'appartenance à une communauté et en se sentent chez soi.

La façon de créer une unité est un art de contrôler le projet autour d'éléments de développement et de différents services. Ils permettent une localisation en tous lieux à l'intérieur de l'habitat. Le terrain au sud du bâtiment est à usage polyvalent des résidents. Une zone d'extension à l'ouest de l'ancien bâtiment de l'habitat est à l'usage communautaire.

ARCHITECTURE, ORGANISATION ET PROGRAMME

Le bâtiment emprunte la technique des lieux de détermination en montagne dans un alignement bas et simple qui se dégage par sa forme et son type d'habitat. Le choix du bas et des ouvertures hauts habités, visent à accentuer l'aspect scolaire et d'habitat de la commune. La structure cherche à intégrer les caractéristiques de la montagne et de la vallée. Avec le bâtiment elle définit les axes en fonction des points de vue et de la circulation. Les relations spatiales entre les volumes sont favorables au jeu de transparence et les perspectives verticales au jeu de l'escalier et de la grande cour de la commune d'habitat.


Le jeu de volumes offre la grande cour de détermination, les espaces collectifs et sociaux et les espaces professionnels organisés autour d'un espace technique unique. L'ensemble définit de grands espaces intérieurs et de rapports spatiaux favorables aux usages et à la communauté. L'architecture se situe au nord, s'ouvre au sud et se situe au sud-est. Les espaces de vie collective s'ouvrent tous. Les espaces extérieurs sont gérés aux grandes terrasses orientées au sud.

Les deux lignes de vie sont accueillies les espaces privés et semi-publics. La 1^{ère} ligne correspond à un jeu de 10 chambres qui s'engagent autour du séjour de nuit et de la cuisine. Ces parties sont orientées vers le sud et sont un logement dans la longueur de la vallée. Les espaces de soins et de bien-être sont orientés vers le nord. La deuxième ligne de vie s'engage sur deux niveaux au-dessus de la première. Cette 2^e ligne de chambres s'engage vers le sud. Les chambres au-dessus de la première ligne sont orientées vers le sud, vers l'ouest et vers l'est. Les chambres au-dessus de la première ligne sont orientées vers le sud, vers l'ouest et vers l'est. Les chambres au-dessus de la première ligne sont orientées vers le sud, vers l'ouest et vers l'est.

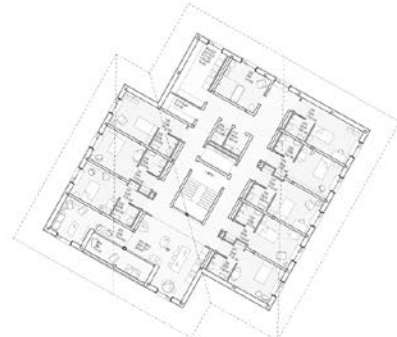


PLAN DE SITUATION 1/500


CHANELLAVIE - CONCOURS EPSM CHANELLA ROSSINIÈRE




plaf d'implantation 1:500



plan de niveau 2 -0P5.1 1:200



plan de niveau 1 -0P2.3 1:200



arborescence

Révision, ce village du Pays d'Enhaut

On pourrait le croire sorti d'un conte de fées. Un village dont le savoir-faire et la bonne terre a fait le richesse. En 2011, le lac. En 2012 les alpages. Au centre Rossinière : comme une collection d'habitations en pilotis sur un site, composée de chalets et de maisons quadriformes élevant la pente d'abord, puis à l'étalot en son centre et abritant un beau de bois, de pierre et fait un temps de frange le lac et Châtel.

Le haut du village de Rossinière présente un contexte d'habitations de type chalets rustiques homogènes, suivant une géométrie architecturale ordinaire face dans le regard que dans l'apparence. Le nouvel édifice tient compte de ce contexte en proposant un volume nouveau de l'aspect voulu tout en y intégrant son ambience program.

Il était une fois la pension Chanel

Cet ancien chalet revêtu de bois de pins médians et ses résidences successives ont tenu le charme que nous savons les photos d'archives de l'ancien chalet-pension Chanel. Il est cependant possible de mettre à profit l'exécution existante. Avant le démolition du bâtiment, une identification des restes permet de créer deux porches à un rez-de-chaussée à une transformation future dans le cadre du projet. L'élévation de l'identité du chalet, qui présente une façade Sud composée de fenêtres latérales et d'une loggia centrale, cette nouvelle est distribuée dans le projet présent qui reprend cette composition en l'adaptant au programme de l'EDMS. Il donne ainsi une nouvelle vie à Chanel, rebaptisé Chanelière.

Une implantation face à la vue

Le nouveau bâtiment bénéficie de l'emplacement de la construction existante, limitant ainsi l'effet d'excavation et offre à son avantage la pente de la parcelle pour proposer deux étages sous-entendus. La proposition profite ainsi du spectacle des montagnes sur l'arrière de la façade Sud. Sa composition de deux rectangles imbriqués crée une silhouette asymétrique propose un volume dynamique et inspire au chalet traditionnel. Cette morphologie qui s'inscrit dans la topographie, réduit l'effet massif du bâtiment et offre des façades Sud et Nord avec des pièces perpendiculaires à la pente, dans la continuité du règlement et des chalets existants.

Amorcer un lieu de vie collectif

Les unités de vie duplex et triplex (de 8 et 9 lits) permettent une cohabitation horizontale à l'échelle humaine, chaque étage étant une petite maison offre des qualités d'espace dédiées à leurs activités. Un séjour cuisine commun ouvert sur la terrasse au Sud et se prolongeant sur un balcon pour profiter de la vue et du soleil. Des espaces plus calmes au Nord desservant la salle d'entretien et un bureau annexé aux 10 lits des résidents.

Les chambres quant à elles, proposent une flexibilité d'aménagement tout en étant accessibles à la circulation des personnes à mobilité réduite. Une fenêtre courbe, dotée d'une glissière entièrement habillable en bois permet à chacun un espace de vie, permet une appropriation de l'espace selon l'individualité de chaque pension.

Copace collectif au rez-de-chaussée est le cœur de l'établissement. C'est une zone d'accueil, de rencontre et de vie proposant des espaces communs complémentaires fondant un usage flexible de ceux-ci par les résidents et le personnel. Une répartition claire des espaces collectifs et professionnels ainsi que le positionnement central de la circulation verticale, proche de la réception et du bureau pluridisciplinaire, contribue à une fluidité et une variété des flux publics et privés ainsi qu'une surveillance passive des allées et zones des résidents et des visiteurs.

Couloir central utilisé prioritairement par le personnel de l'EDMS bénéficie de passer largement vers le double avantage d'y accéder de la lumière naturelle et celui de pouvoir en un seul coup d'œil avoir une vision sur les salles et offrir à l'usage des unités de vie.

La distribution horizontale des espaces par une circulation en boucle offre à ses utilisateurs une bonne appréhension de la répartition du programme dans l'édifice et permet une distribution facile des résidents.

Les espaces professionnels, répartis en sous-sol et au rez-de-chaussée sont lumineux et bien séparés des lieux de vie des résidents. Le personnel bénéficie en outre d'un accès indépendant au sous-sol du bâtiment, aisément accessible depuis le parking situé en périphérie. Quant à la parcelle, elle permettant un accès facile au jardin de l'EDMS en contrefort.

On se retrouve avec le grand ardo

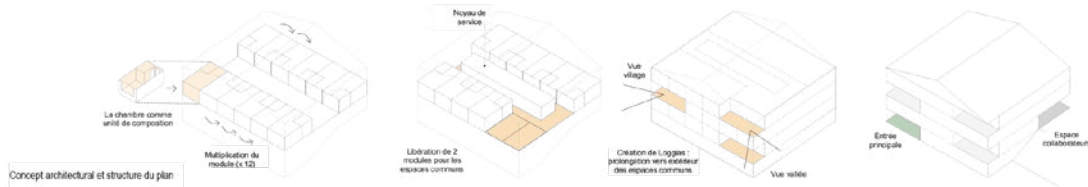
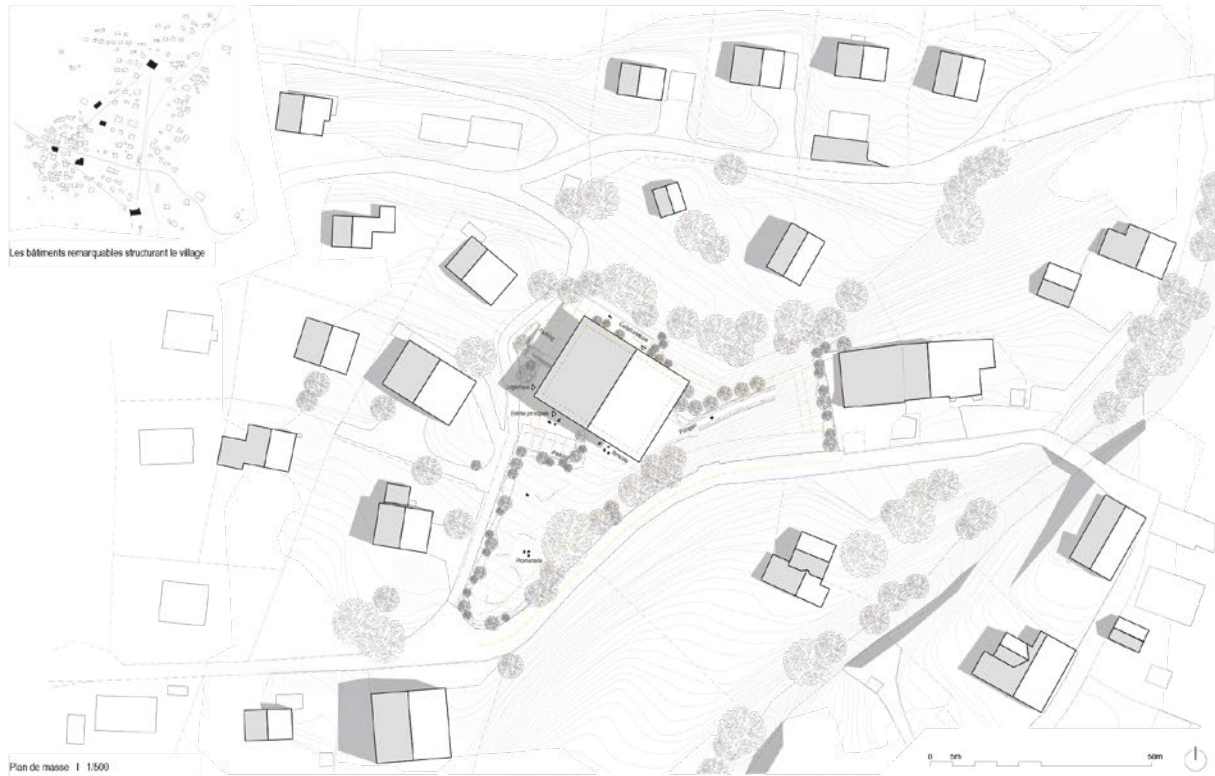
Cette principale est fait par l'ancien chalet au Nord où le portail en bois est préservé. Il est également équipé d'un toit plat pour les véhicules. Les résidents bénéficient d'un espace de stationnement et d'un accès à la terrasse de la vue de la vue de l'établissement, offrant les allées et venant tout au long de la journée sur cette place extérieure. L'accès est aussi utilisé pour les livraisons en cuisine et par l'ambulance en cas d'urgence.

La jungle en contrefort est accessible depuis le chemin principal mais également depuis le sous-sol principalement de plein pied en jouant avec la topographie existante. Des jardins partagés, un hôtel à insectes et encore une place-jardin sont offerts aux résidents qui peuvent choisir leurs lieux de fonction de leur envie et de leur mobilité. Priorité est donnée aux moments partagés favorisant l'entretien des sols tout en garantissant la sécurité des résidents.

Les places de stationnement sont bien réparties et s'ajoutent naturellement le long du chemin d'accès suivant la déclivité naturelle du terrain.

ALPAGA

CONCOURS EPSM CHANELLA | ETABLISSEMENT PSYCHO-SOCIAL MEDICALISE À ROSSINIÈRE | FONDATION COGEST'EMS



LE SITE

Le projet de l'EPSM Chanelle s'inscrit dans les hauteurs du village de Rossinière, au cœur d'un cadre naturel d'exception. Le site dévoile un panorama remarquable sur les Alpes Vaudoises composées de plusieurs vers qui donnent une identité forte au lieu. Au nord de la parcelle le montage se dirige en talus de fond, tandis qu'au sud-est, la vallée s'ouvre, offrant une perspective générale sur le paysage ; enfin, au sud-ouest se dévoile le village pittoresque de Rossinière et son lac de Venex qui insufflent une atmosphère de qualité. Ces perspectives uniques sont au cœur de la conception architecturale. Le projet s'attache à instaurer un dialogue harmonieux avec son environnement, favorisant une immersion totale dans le paysage. Le site, par ses qualités intimes, devient un point d'ancrage essentiel qui guide l'implantation du bâtiment, l'organisation des espaces et le choix des matériaux.

LA VOLUMÉTRIE

Dans la continuité de cette réflexion contextuelle, les besoins programmatiques et organisationnels du projet se traduisent en volumétrie à la fois singulière et compacte. Ce volume remarquable dialogue avec des bâtiments emblématiques du village tels que le chalet Balhaus, qui contribue à structurer le tissu bâti. Ces constructions majeures entrent en résonance et participent à établir un équilibre construit à l'échelle du village.

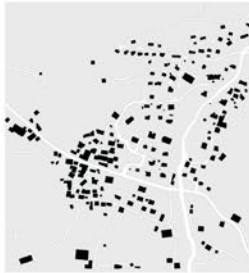
LA STRUCTURE DU PLAN

La genèse du projet repose sur une réflexion centrée sur la chambre, espace privé dédié aux bénéficiaires. Cet élément structurant du plan, se répartit le long des façades longitudinales, donnant au plan une organisation linéaire et rationnelle. Ce dispositif s'articule autour d'un noyau central qui regroupe les services et la circulation, véritable colonne vertébrale fonctionnelle du projet. L'utilisation du module de la chambre, comme élément structurant du plan, permet d'anticiper des évolutions organisationnelles futures sans altérer l'essence du projet.

Aux extrémités du plan, les espaces communs des unités s'intègrent dans la trame régulière, on se substitue aux modules de chambre de façon à occuper les angles du bâtiment s'ouvrant sur le paysage. Ces espaces offrent des perspectives privilégiées sur les vues panoramiques du site et dynamisent la volumétrie des étages. Ces variations répondent aux spécificités du site, enrichissant la composition architecturale, tout en soulignant l'ouverture du projet vers son contexte.

Au niveau des rez-de-chaussée supérieur et inférieur, cette organisation s'adapte à sa topographie pour ancrer harmonieusement le projet dans le site. Les découps volumétriques créent des zones d'interaction accueillantes et conviviales, au service des usagers. Elles se manifestent notamment par l'entrée principale, les espaces collectifs et les locaux des collaborateurs. Ce jeu d'espaces établit une relation fluide entre la construction et son terrain, favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

CONCOURS - ÉTABLISSEMENT PSYCHO-SOCIAL MÉDICALISÉ À ROSSINIÈRE - LA GRANDE CHANELLA



UNE GRANDE MAISON DANS LE VILLAGE.
 Une toiture à deux pans, et des matériaux traditionnels.
 Une façade en bois ornée de petites fenêtres.
 L'entrée à l'ouest, à l'ombre du grand arbre.
 Une terrasse minérale au sud, et la montagne qui s'écoule en continu sur une prairie fleurie.
 Un cheminement large, un parking et une table avec quatre chaises de jardin.
 Une portion de famille.
 Des seuils de propreté, des halls, des petits et des grands salons, des bancs et des coins accouilles.
 Des boîtes, une atmosphère chaleureuse, un lieu de vie, d'échanges, de contemplation et de bien-être.

ORGANISATION ET UNITÉS

Au rez-de-chaussée supérieur, se trouvent l'entrée, les espaces professionnels et les espaces communs.
 Aux étages, les deux unités sont réparties sur trois niveaux, offrant la possibilité d'organiser l'insertion en trois unités indépendantes.
 Au rez-de-chaussée, les vestiaires, les techniques et les dépôts.



LA TYPOLOGIE

La maison présente une typologie classique et hébergement avec un hall central à deux étages qui distribue les espaces communs des unités et les chambres.

Au rez-de-chaussée, la rampe naturelle édicule le cage d'escalier et le peller.
 Les chambres sont réunies par groupes de deux autres autour d'un hall de distribution semi-privé, séparé du hall d'étage par une



LE HALL D'ÉTAGE

Le hall d'étage est un espace de référence pour chaque étage.
 Ses dimensions généreuses et son mobilier intégré en font un espace de vie et de rencontre.
 Les boîtes lui confèrent un caractère domestique chaleureux. Elles permettent d'accéder à l'orientation et à l'appropriation des espaces par les résidents.

LA CHAMBRE

Un espace d'intimité avec une perspective sur les montagnes.
 Une chambre avec une ou deux orientations, donnant de multiples possibilités d'aménagement.
 Des fenêtres avec deux dimensions habitables, pour y contempler le paysage ou y poser des fleurs.
 Des salles de bain lumineuses et ventilées sur patio et extérieur de l'évier, la vue sur le paysage.



LES ESPACES COMMUNS

À chaque étage, la grande salle ouverte sur le hall d'étage se prolonge par une table longue terminée orientée au sud à l'est du vent. Le salon en lieu, offre un espace plus intime.
 Des balcons protégés évitant les incendies existants entre les maisons du village sont accolés depuis les halls des chambres.

LA FAÇADE

Les façades sont ornées de bois. Elles sont protégées par de larges auvents.
 Elles s'inspirent des éléments gracieux sculptés que l'on trouve sur les maisons villageoises.
 Le bardage extérieur souligne le rythme horizontal des étages à l'aide d'un traitement d'alignement des fenêtres et des cornues.



LE JARDIN

En prolongement de la terrasse, un cheminement serpente au milieu des pins, entre pelagier, étang et bocaux d'artères, jusqu'au parking au bas du site.
 Des bancs offrent des lieux de repos, de vie et de rencontre en planifair à l'ombre des arbres.

LA STRUCTURE

Posé sur un socle en béton, le bâtiment est réalisé en bois.
 Les murs des chambres en boiseries ainsi que le noyau de l'escalier en béton armé consolident le bâtiment.
 Les planchers BLD reposent sur des sommiers en bois massifs posés sur des poteaux.

L'ENVIRONNEMENT

Le projet vise une construction dont le bilan carbone est le plus faible possible en proposant les choix suivants :
 - recycler des terres d'excavation
 - planification d'une technique low-tech et réparable
 - ventilation et éclairage naturels de tous les locaux
 - emploi de matériaux biosourcés et locaux, à faible empreinte carbone
 - limitation de l'emploi de béton armé
 - remplissage des matériaux de construction de l'existant dans le bardage de la façade
 - mise en oeuvre de fixations mécaniques et démontables

LA PROTECTION FEU

Exigences des établissements d'hébergement type (A)
 - installation d'extinction et de détection
 - système porteur R30
 - planchers RE30, parois E30
 - voies d'évacuation verticales RE30 et revêtement RP1
 - voies d'évacuation horizontales E30 et revêtement bois RP2
 - cloisons - compartiments coupe-feu distincts
 - façade compacte sans espace ventilé
 - socle-fac des balcons RP1
 L'installation sprinkler permet l'emploi du bois aussi bien sur les façades qu'à l'intérieur des chambres et des voies de fuite.



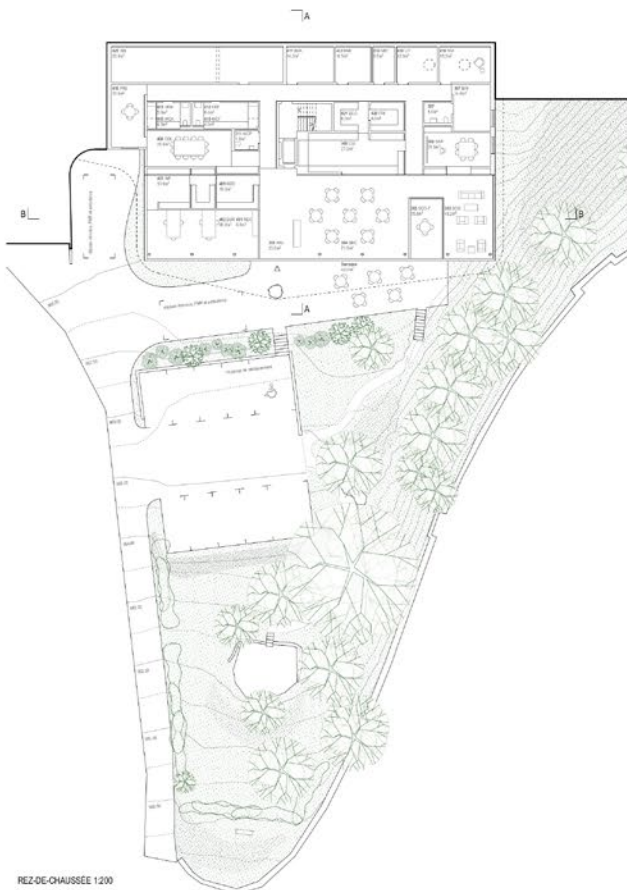
PLAN DE SITUATION 1:500



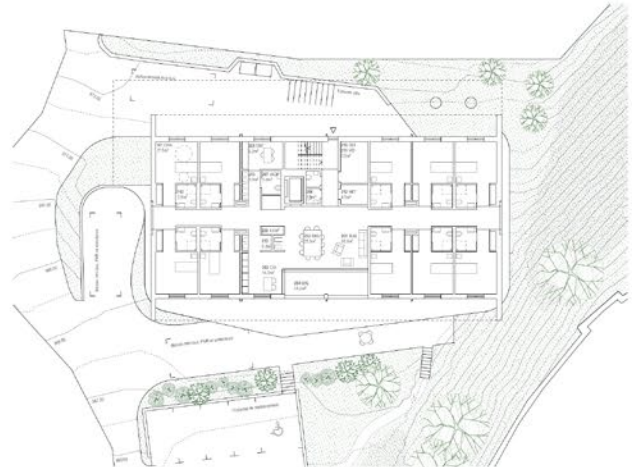
Concours EPSM Chanella à Rossinière
MATRIMOINE



PLAN DE SITUATION 1:500



REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



ÉTAGE 1 - PETITE UNITÉ 1:200

SITUATION

Le projet prend place à la route de Chanella à Rossinière, sur une crête bordant le torrent des Chevaliers. Sa situation prédominante, face au sud lui offre une orientation favorable et un panorama total vers le versant opposé. La forte topographie qui caractérise le site induit des limites naturelles physiques à l'Est, et la route à l'Ouest. Au sud, en contrebas, les arbres et le parc se présentent comme une qualité à conserver et à renforcer.

PROBLEMATIQUE

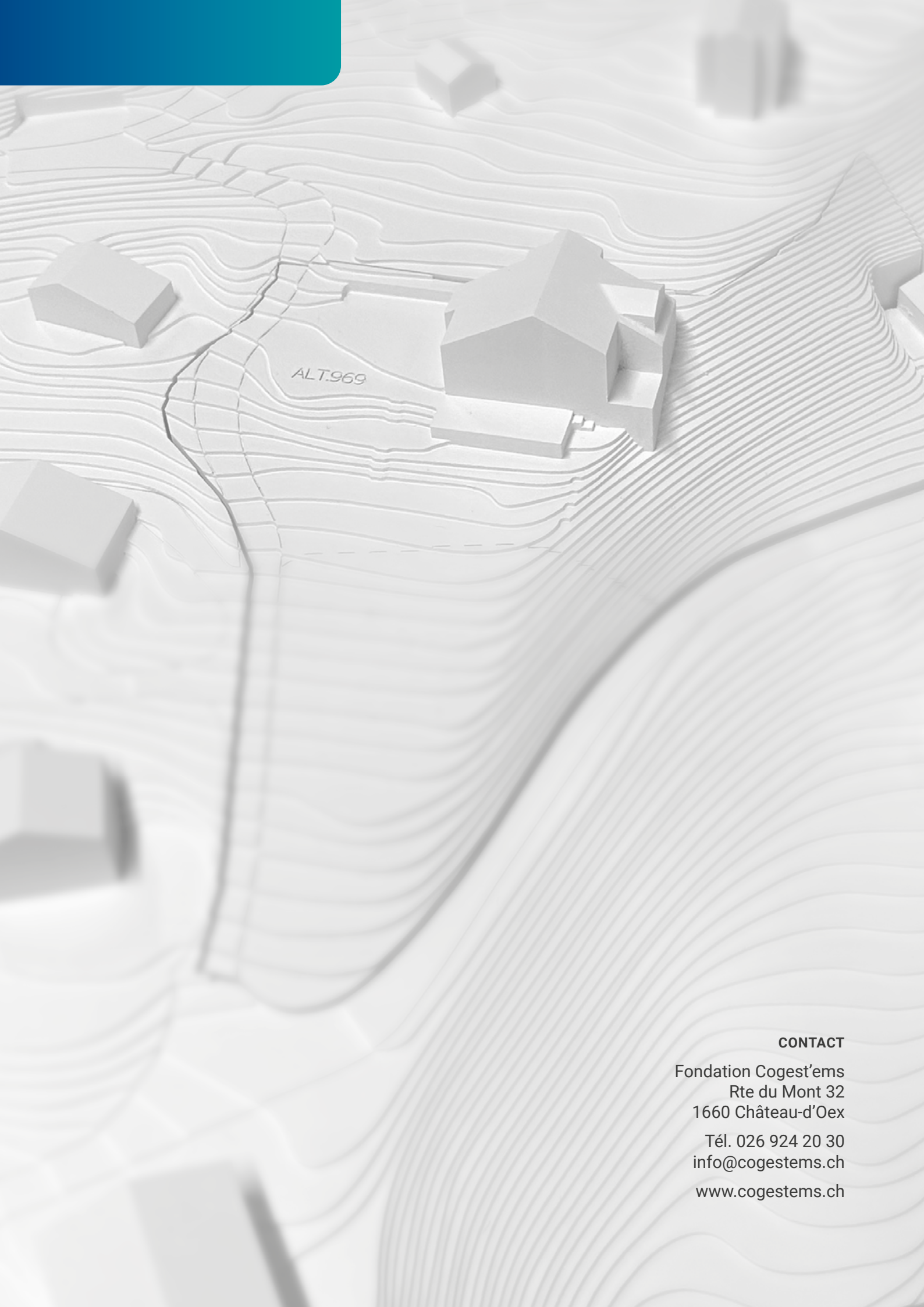
L'objectif du présent concours est de réaliser un établissement psycho-social médicatif au chemin de Chanella, sur la commune de Rossinière.

Les enjeux qui ont été identifiés et dont le projet tient compte sont les suivants :

- La surface bâtie à réaliser est importante, compte tenu de la topographie, des limites de parcelle et comparativement aux constructions environnantes.
- Le village de Rossinière présente une substance bâtie au caractère remarquablement homogène. Les constructions vernaculaires obtinent des bâtiments plus récents édifiés selon les méthodes traditionnelles. Ils présentent des caractéristiques communes clairement identifiables.
- Les enjeux de durabilité et d'impact environnemental global sont des impératifs à intégrer dès la phase de conception et ce jusqu'à l'exploitation par les usagers. La durabilité, telle que définie par les critères SNBS tient également compte des aspects socio-économiques.



ÉTABLISSEMENT MÉDICATIF
VILLAGE EXISTANT
VILLAGE CONSERVÉ



CONTACT

Fondation Cogest'ems
Rte du Mont 32
1660 Château-d'Oex
Tél. 026 924 20 30
info@cogestems.ch
www.cogestems.ch